



Des hauts cantons à la mer, La Chasse dans l'Hérault

Octobre 2012 - n° 88 - 1 €



Toute l'actualité cynégétique.
du trimestre



J. SABATIER

ARMURIER DIPLÔME

DE L'ECOLE DE SAINT-ETIENNE



Contacts:

O. MARQUIER

J. SABATIER

6 avenue Marcellin Albert

34600 HERPIAN

Tél: 04 67 95 60 64

armurieriedesmontsdorb@orange.fr



J. SABATIER

W. GORSSE

2 rue des frères Bouillon

ZAC des Rodettes

34120 PEZENAS

Tél: 04 67 98 10 40

arm.sab@orange.fr

Mettez votre arme en conformité = améliorez vos résultats

Réglage de vos armes dans notre stand de tir: (points rouges, lunettes)



CONFORMITE OFFERTE POUR L'ACHAT D'UNE ARME NEUVE (VALEUR 89€)

ENSEMBLE DE L'OFFRE VALABLE DANS LA LIMITE DES STOCKS DISPONIBLES



LE MAGAZINE TRIMESTRIEL DE LA
FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
DES CHASSEURS DE L'HÉRAULT
PARC D'ACTIVITÉS LA PEYRIÈRE
11 RUE ROBERT SCHUMAN
34433 ST-JEAN-DE-VÉDAS-Cedex
Tél. : 04 67 42 41 55
Fax : 04 67 42 66 17
E-mail : contact@fdc34.com
(Association loi 1901)

Directeur de la publication :
Jean-Pierre GAILLARD

Publicité :
Christine VIVÈS 04 67 42 12 26

Réalisation :
Agence de Presse Espace Info
B. P. 100 - 34131 Mauguio cedex
Tél. : 04 67 12 05 05
Fax : 04 67 12 06 07
(Agence de Presse agréée par la CPPAP)

Impression :
Impact imprimerie - 483 ZAC des Vautes
34980 Saint-Gély-du-Fesc
Commission paritaire : 0714G85520
ISSN : 0997-685 X
Dépôt légal à parution

Reproduction des photos
et des textes interdite

Avec ce numéro
un catalogue PACI
un catalogue Le Pistolier
un catalogue Ducatillon



L'ouverture de la chasse dans l'Hérault vient d'être endeuillée par l'accident dramatique qui a coûté la vie à un enfant de 9 ans et brisé à vie une cellule familiale. Cela m'incite à rappeler les règles de prudence à tous les chasseurs, sachant malgré tout que le risque zéro n'existe pas mais la couverture médiatique est largement supérieure à tous les autres accidents.

Le sondage de l'interdiction de la chasse du dimanche a repris de plus belle par l'association anti chasse ASPAS.

Les ouvertures grand gibier, gibier d'eau, garrigues et vignes ont eu lieu, nous ferons le bilan au prochain bulletin.

Nous allons assister pour la troisième année consécutive à une baisse importante des permis, la crise économique et la baisse du petit gibier y sont certainement pour beaucoup. Nous allons l'analyser.

Je terminerai cet édit en remerciant les dîanes à sanglier qui ont joué le jeu en intervenant du 20 juin au 15 août sur les premiers dégâts signalés par les agriculteurs.

Sur les 67 équipes concernées, 50 ont vu les dossiers dégâts diminués ou maintenus à égalité par rapport à l'année dernière. 17 ont vu les dossiers augmentés. Au total 20 dossiers dégâts en moins. Un bilan et des propositions seront faits en décembre aux unités de gestion et au Conseil Départemental de la Chasse et de la Faune Sauvage.

Bonne saison à tous.

Votre président
Jean-Pierre GAILLARD

Bienvenue à Raphaël HEUREUDE

La Fédération des Chasseurs de l'Hérault compte un nouvel élément dans ses rangs, suite au départ de Cyril Moreau parti apporter ses compétences en tant que Directeur de la Fédération des Chasseurs de la Vendée. Raphaël Heureude a donc été recruté comme technicien Petit Gibier et Gibier Migrateur à partir du 6 Août 2012. Titulaire d'un Master 2 professionnel spécialisé sur la gestion des zones humides et de la biodiversité réalisé à l'Université d'Angers, il a notamment travaillé à la Fédération des Chasseurs de la Gironde, dont il est originaire, en tant que technicien Gibier d'Eau. Il a également séjourné en Afrique en tant qu'assistant guide pour des safaris de grande chasse. C'est évidemment un passionné de chasse, avec une préférence pour la chasse à l'arc, la chasse de nuit au gibier d'eau ainsi que la chasse du petit gibier au chien d'arrêt. Outre la chasse, il pratique également la photographie animalière ainsi que le baguage des oiseaux dans le but de devenir bagueur généraliste.

(cf. organigramme p.8)



BULLETIN D'ABONNEMENT

à découper ou à photocopier et à retourner accompagné de votre règlement à :
Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault
Parc d'Activités La Peyrière - 11, rue Robert Schuman - 34433 St-Jean-de-Védas cedex

Je m'abonne à la revue trimestrielle *"Des hauts cantons à la mer, La Chasse dans l'Hérault"* pour 1 an soit **4 numéros au prix de 4 €uros**

Je joins mon règlement à l'ordre de : Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault : ☐ chèque bancaire ☐ chèque postal ☐ mandat

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville : Signature

Nos lecteurs sont priés de signaler tout changement d'adresse à notre siège social pour mise à jour de notre fichier



Gibier d'eau : encore une avancée notable

Depuis 2005, la fédération a lancé un vaste programme de suivi concernant la chronologie de la reproduction du gibier d'eau dans notre département. Destiné à mieux connaître la nidification des oiseaux d'eau sur la façade méditerranéenne, ce programme se vouait aussi, en fonction des résultats obtenus, à étayer la possibilité d'une ouverture plus précoce.



C'est à l'initiative de la commission gibier d'eau de la fédération qu'a débuté ce programme majeur en 2005, d'abord sur deux zones test du département, avant d'être étendu de 2006 à 2008 à quatre zones supplémentaires. Au final, ce sont deux réserves naturelles, deux réserves de chasse et de faune sauvage et un marais chassé (le Boulas de Mireval) qui ont été intégrés dans l'étude. Le sud méditerranéen avait pris du retard sur le littoral atlantique en matière de connaissance scientifique, ce qui expliquait le décalage des dates d'ouverture sur le DPM entre les deux zones géographiques. Aujourd'hui, ce retard a été rattrapé, puisque avec 800 heures de suivi et 2300 kilomètres parcourus en trois ans sur le DPM héraultais nous disposons sans doute du plus ambitieux programme de suivi de la nidification qui ait jamais été accompli par une fédération de chasseurs au bénéfice des sauvagins. Même les experts du GEOC (Groupe d'Etudes des Oiseaux et leur Chasse) ont été bluffés, à la lecture du rapport final, de la quantité et de la qualité du travail fourni.

Six ans de comptage avec la LPO, pas une ombre au tableau ! Placé sous la direction scientifique de Jean-Claude Ricci, directeur de

l'Institut Méditerranéen du Patrimoine Cynégétique et Faunistique (IMPCF), ce travail s'est déroulé en deux temps. Une première phase en 2006, 2007 et 2008 sur les marais de l'intérieur, qui a donné lieu à un rapport sur la chronologie des dates d'envol des canards et foulques, que nous avons déjà relaté dans ces colonnes et qui avait permis de regagner trois semaines de chasse. Un rapport qui avait également permis d'intégrer la Nette rousse dans ses résultats. Puis dans un second temps, l'étude s'est étendue au Domaine Public Maritime (DPM) et à quelques sites similaires, comme les étangs palavasiens. Sur l'ensemble des 5 lots amodiés aux chasseurs par l'Etat, soixante trois points de comptage, soit un tous les deux kilomètres, ont été échantillonnés pendant trois ans.

Lors des comptages, à chaque fois, étaient réunis un technicien de la fédération, un représentant de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) et un représentant de l'une des associations de protection de la nature ayant bien voulu participer à l'étude à savoir : le Conservatoire des Espaces Naturels LR (CEN) et la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) de l'Hérault. « en six ans, nous n'avons jamais eu le moindre point

de friction avec eux, note aujourd'hui le président fédéral Jean-Pierre Gaillard ; comme quoi, les environnementalistes objectifs, ça existe ! »

Une ouverture « toutes espèces », et pérenne

Les gains de cet énorme travail, qui étaient loin d'être acquis au départ, sont finalement nombreux. Après la présentation du rapport devant le GEOC, qu'avons nous obtenu ? D'abord, une ouverture fixée au quinze août sur le DPM et les marais attenants. Une ouverture, non pas à tiroir, mais pour toutes les espèces (à l'exception du vanneau, prévue à l'ouverture générale) y compris le Courlis cendré chassable uniquement sur le DPM. Et encore, nous sommes passés tout près d'obtenir le premier samedi d'août au regard des résultats obtenus. Seconde avancée, cette date correspond désormais à un arrêté pérenne, en lieu et place de l'ancien arrêté annuel, dit millésimé, qui était repris chaque année. Lors du suivi sur les marais, il a même été prouvé, au cours des comptages, que sur les sites non chassés, la reproduction des oiseaux d'eau se révélait plus tardive, et avec des tailles de pontes plus faibles, que sur les sites chassés. Peut-être un

effet du recoquetage lié à la prédation . Il y a fort à parier qu'aucune association de protection de la nature n'osera attaquer cet arrêté, lié à un rapport co-signé par la LPO.

« Pour moi, poursuit le président fédéral, ce qui a été obtenu, c'est plus qu'une période, c'est un symbole ; une ouverture au quinze août, c'est d'abord un moment de fête. »

Aujourd'hui, les études s'arrêtent donc, mais il y aura une continuité du travail technique. « Nous restons en état de veille scientifique pour que les choses ne bougent plus », précise Bernard Marty, administrateur fédéral en charge du gibier d'eau. Avant de poursuivre : « ce que je regrette, bien sûr, c'est la perte apparemment définitive des limicoles en été sur les marais de l'intérieur, mais c'est sûr, nous avons quand même rattrapé une partie de notre retard. »

Jean-Pierre Gaillard : « le 15 août, tout un symbole »

« Une ouverture au quinze août, ce n'est pas seulement des semaines gagnées, c'est aussi un symbole fort. Songez que nous n'avions pas pu chasser aussi précocement dans le cadre d'un arrêté, depuis 2004 ; ça fait donc plusieurs années de gagnées. »

Bernard Marty : « une reproduction plus faible sur les sites non chassés »

« Durant le programme de suivi, il a été constaté que sur les réserves naturelles du Bagnas et de l'Estagnol, les pontes étaient plus tardives et moins importantes, avec des dates d'envol logiquement plus tardives aussi, que sur les sites chassés. Le nombre d'oiseaux par nichée y est même sensiblement plus faible, sans doute à cause de la prédation par le sanglier. »



La Fédération et l'IMPCF se sont mobilisés sur ce dossier

Amis chasseurs : participez au programme de comptage des migrateurs en renvoyant vos fiches à la fédération

Les premiers résultats dans votre prochain bulletin

OBSERVATOIRE NATIONAL CYNEGETIQUE ET SCIENTIFIQUE CITOYEN									
Migration et hivernage des principaux migrateurs terrestres									
Observations diurnes									
Observateur :	Adresse :								
Age :	Commune d'observation :								
Département :	N° validation du permis de chasser :							Tél. portable :	
Mode de chasse :	☐ Solo	☐ Duo	☐ Trio	☐ Quatuor	☐ Quintet	☐ Sixième	☐ Septième	☐ Huitième	☐ Autre :
Milieu type :	☐ Forêt	☐ Champ	☐ Prairie	☐ Marais	☐ Rivière	☐ Lac	☐ Étang	☐ Autre :	
Date	Grive musicienne	Grive mauvis	Grive draine	Grive litome	Merle noir	Pigeon ramier	Alouette des champs	Étourneau sansonnet	
Heure de début									
Heure de fin									
TOTAL									
METEOROLOGIE SIMPLIFIÉE (Qualitative)									
Température :	☐ Froid	☐ Frais	☐ Doux	☐ Chaud	☐ Très chaud	☐ Très fort	☐ Nage	☐ Temp. vent	
Vent :	☐ Nul	☐ Faible	☐ Fort	☐ Provenant de :	☐ N-O	☐ N	☐ N-E	☐ O	☐ S-O
Autres précisions :					Les nuages couvrent du ciel :				
					☐ 0 ☐ 1/4 ☐ 1/2 ☐ 3/4 ☐ 1				
Autres Espèces (nombre)									
Caille des blés :									
Tourterelle des bois :									
Tourterelle turque :									

Deux temps forts sur l'ACM de l'Etang de l'Or



Le Président de l'ACM Bernard Ganibenc et le Conseiller Régional en charge de la chasse Ferdinand Jaoul ont dévoilé la plaque comémorative

L'inauguration des travaux de restauration de la réserve de Saint-Marcel et la signature d'une charte Natura 2000.

Le samedi 29 septembre, l'Association de Chasse Maritime de l'Etang de l'Or avait mis les petits plats dans les grands pour une matinée d'inauguration des travaux de restauration réalisés dans la réserve de Saint-Marcel, suivi de la signature d'une charte Natura 2000 entre l'Etat et les neuf sociétés de chasse riveraines de l'étang qui composent l'ACM.

L'aménagement de la réserve

D'une surface de 37 hectares, la réserve de Saint-Marcel, a été acquise en 1981 par l'ACM et l'ONC. En 1996, l'ACM de l'étang de l'Or en deviendra propriétaire à part entière en rachetant la part de l'ONC.

Parmi les premiers aménagements réalisés sur le site, le creusement des canalettes et de plusieurs petites mares, un forage et l'installation de pompes pour réguler le niveau de l'eau, un poste pour observer les oiseaux. Les roselières de phragmites constituent des zones de nidification idéales.



Natura 2000 en chiffres

- 1705 sites hors milieu marin
- 6,8 millions d'hectares
- 53 sites dans l'Hérault

Plus récemment, en s'engageant dans la démarche Natura 2000, les chasseurs ont obtenu de l'Europe 22810 euros de subventions qui leur ont permis de financer des chantiers en faveur des habitats, notamment l'arrachage de certaines plantations non patrimoniales telles que des cyprès chauves et des cognassiers.

La charte Natura 2000

Confrontés au classement Natura 2000 de l'Etang et de ses marais attenants, les chasseurs de l'ACM se sont, dans un premier temps, investis dans la rédaction du DOCOB (Document d'Objectifs), afin de protéger l'intégrité du site en conciliant ses activités et la conservation de la biodiversité.

Aujourd'hui, en signant avec l'Etat une charte Natura 2000, l'ACM de l'Etang de l'Or et les sociétés de chasse riveraines viennent de prendre trois types d'engagements et de recommandations en faveur d'une gestion durable du site :

- des engagements et recommandations de portée générale applicables à l'ensemble du site,
- des engagements et recommandations applicables par grand type de milieux naturels,
- des engagements et recommandations propres à leurs activités exercées sur le site.

Certes, comme l'ont souligné plusieurs intervenants préalablement à la signature de cette charte, les chasseurs sont parfaitement conscients des enjeux qui pèsent sur l'avenir de leur activité au vu de la jurisprudence évolutive de la Cour de Justice de l'Union Européenne (CJUE), d'où leur volonté de s'impliquer fortement dans la démarche Natura 2000 tout en restant réalistes et vigilants sur sa portée juridique et ses conséquences à venir.

Le rôle de l'Etat

L'Etat demeure le garant des objectifs poursuivis dans le cadre du réseau Natura 2000. A ce titre la Direction Départementale des territoires et de la Mer (DDTM) pilote la démarche Natura 2000 dans le département. Elle est à l'initiative de la décision d'élaboration des Documents d'Objectifs (DOCOB). La composition du comité de pilotage et l'approbation du DOCOB sont établies par arrêté préfectoral.

La DDTM 34 assure l'appui technique, administratif et financier auprès de la structure porteuse. Elle instruit les demandes de financement : études, Charte Natura 2000, contrats agricoles et non agricoles dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB.

La DREAL assure la cohérence à l'échelon régional des démarches techniques et financières.

Les services de l'Etat (DDTM 34 et DREAL) accompagnent donc les opérateurs-animateurs Natura 2000 tout au long de la démarche de mise en œuvre du DOCOB.

Le Syndicat Myxte du Bassin de l'Or est l'animateur Natura 2000 sur les sites « Etang de Mauguio ».

Les signataires de la charte



- L'Association de Chasse Maritime des Sociétés riveraines de l'étang de l'Or, représentée par Bernard Ganibenc
- Le Cercle des chasseurs de Saint-Nazaire de Pézan, représenté par Michel Larrouy-Castera
- L'Association municipale de chasse de la Grande-Motte, représentée par Henri Paradis
- La Saint-Hubert de Candillargues, représentée par Jean-Luc Leydier
- L'Entente des propriétaires et chasseurs Melgoriens, représentée par Bernard Ganibenc
- La société de la chasse « La Macreuse » de Lansargues, représentée par Hervé Tronc
- La Diane Saint-Justoise, représentée par Stéphane Arnold
- Le Syndicat des chasseurs et propriétaires de Marsillargues, représenté par Patrice Rascol
- La société de chasse de Pérols, représentée par Patrice Boccadifuoco.

Les anciens à l'honneur

Représentée par le président Jean-Pierre Gaillard accompagné des administrateurs Robert Sans et Aimé Alcouffa, la fédération départementale des chasseurs de l'Hérault a mis à l'honneur les anciens de l'ACM de l'étang de l'Or, ces pionniers qui furent à l'origine de sa création en 1975. Ont été décorés René Bessièrès de Marsillargues, René Cabanes de Lunel et Jacques Verdelet de Lattes. Le président fédéral décorera également MM. Pipito et Melin qui n'ont pu se déplacer, et a tenu également à rappeler la mémoire de Serge Canclaud de Mauguio, disparu prématurément, qui fut le principal artisan de la mise en réserve de Saint-Marcel.



Organisation des services administratif et technique de la fédération

DIRECTION

Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault
Parc d'Activités La Peyrière -11, rue Robert Schuman
34433 Saint Jean de Védas cedex
Tél : 04.67.42.41.55 - Fax 04.67.42.66.17
contact@fdc34.com - www.fdc34.com



Frédérique LONGOBARDI, directrice :

Coordination des services et direction des personnels, administration générale, mise en œuvre de la politique définie par le conseil d'administration, suivi des procédures de police de la chasse
Tél. 04.67.42.12.26 (secrétariat)
frederique.longobardi@fdc34.com

SERVICE ADMINISTRATIF



Armelle GUIONNET, responsable comptable et financier :

Tenue de la comptabilité et de la gestion financière, régisseur adjoint pour le Guichet Unique, relations avec les fournisseurs
Tél. 04.67.42.12.27
armelle.guionnet@fdc34.com

Christine VIVES, assistante de direction :

Secrétariat du Président et de la Direction, gestion des insertions publicitaires dans le bulletin fédéral
Tél. 04.67.42.12.26
christine.vives@fdc34.com



Christine ANGLES, secrétaire administrative :

Gestion des adhérents, des droits de vote et des abonnements, régisseur adjoint pour le Guichet Unique, mise à jour du fichier des CERFA pour le Guichet Unique et le bulletin
Tél. 04.67.15.64.46
christine.angles@fdc34.com

Patricia YVARS, secrétaire :

Accueil du public, vente de matériel et gestion des stocks, secrétariat du permis de chasser, des formations de l'Ecole de chasse et de nature du Soulié, gestion des cartes citadins
Tél. 04.67.42.12.25
patricia.yvars@fdc34.com



SERVICE TECHNIQUE



Guillaume DALERY, chef du service, chargé des relations avec les sociétés de chasse :

Conseils juridiques, garderie particulière, dossier Natura 2000, SCOT
Tél. 06.70.40.87.48/04.67.15.64.42
guillaume.dalery@fdc34.com

Basés au siège de la FDC34 (Saint Jean de Védas)

Ludovic AYMARD, technicien supérieur : Animateur du service,



Formations : permis de chasser, Mas Dieu, gardes particuliers, piégeurs, communication, amélioration de la chasse
Tél. 06.16.97.74.68/04.67.42.12.28
ludovic.aymard@fdc34.com



Tanguy LE BRUN, technicien :

Petit gibier, gibier migrateur, nuisibles, dégâts, Natura 2000
Tél. 06.16.97.76.54/04.67.15.64.43
tanguy.lebrun@fdc34.com



Raphaël HEUREUDE, technicien :

Petit gibier, gibier migrateur, nuisibles, dégâts, Natura 2000
Tél. 06.74.88.11.58/04.67.15.64.44
raphael.heureude@fdc34.com

Basés à l'agence technique des Hauts Cantons de Bédarieux

Olivier MELAC, technicien supérieur : Responsable de l'agence technique des hauts cantons de Bédarieux

Plans de chasse, carnets de battue, formation grand gibier au Soulié, animation des unités de gestion grand gibier
Tél. 06.72.28.85.36/04.67.97.89.84
olivier.melac@fdc34.com



Nicolas PUECH, technicien :

Prévention des dégâts de grand gibier, formation grand gibier au Soulié, subvention clôtures, réseau SAGIR
Tél. 06.89.89.65.87/04.67.97.89.85
nicolas.puech@fdc34.com



Denis CARRIERE, technicien :

Accueil du public, indemnisation des dégâts grand gibier, agrainage
Tél. 06.72.40.32.54/04.67.95.39.72
denis.carriere@fdc34.com



En raison de nombreuses réunions et déplacements sur le terrain et afin de ne pas vous déplacer inutilement, nous vous remercions de prendre rendez-vous avec la personne que vous souhaitez rencontrer (cf. n° de tél. indiqué ci-dessus).

Moins d'accidents de chasse mais toujours plus de prévention



Si la sécurité à la chasse fut longtemps une affaire de chasseurs, elle doit aujourd'hui être connue, appréciée et organisée dans un cadre de plus en plus partagé avec d'autres types d'utilisateurs de la nature. Acteur naturel, historique du territoire rural et forestier, le chasseur doit aujourd'hui acquiescer des droits toujours plus élevés, satisfaire à des réglementations contraignantes imposées par la conscience du bien naturel commun et la conciliation des usages, mieux affirmer son positionnement en tant que gestionnaire de la nature et s'affranchir, enfin, des craintes qu'il génère en matière de sécurité.

Aussi, la transparence, la communication et l'engagement de la chasse, tant en matière de préservation de la nature que de sécurité, constituent un préalable pour passer d'un droit acquis ou hérité à une nouvelle légitimité sociétale.

Le réseau sécurité à l'ONCFS

Il est composé de quatre-vingt-dix agents des services départementaux et leurs suppléants ont été désignés et formés aux relevés circonstanciels des incidents et accidents de chasse par armes, ainsi qu'aux manipulations fondamentales des armes longues et tech-

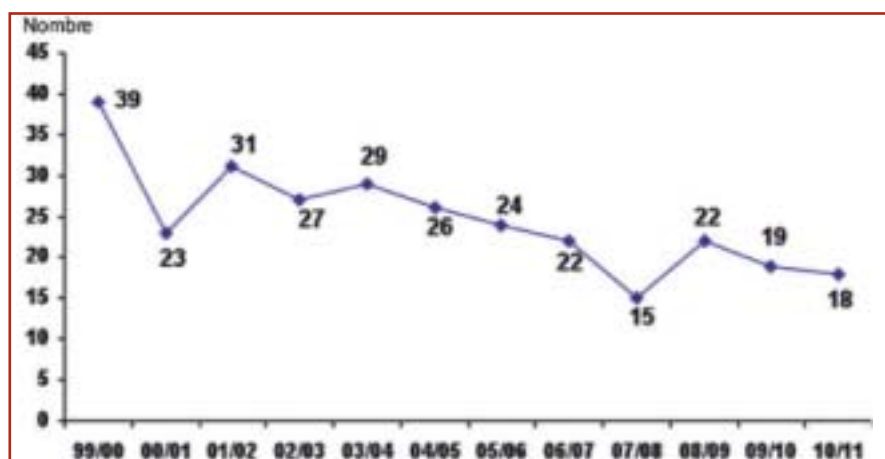
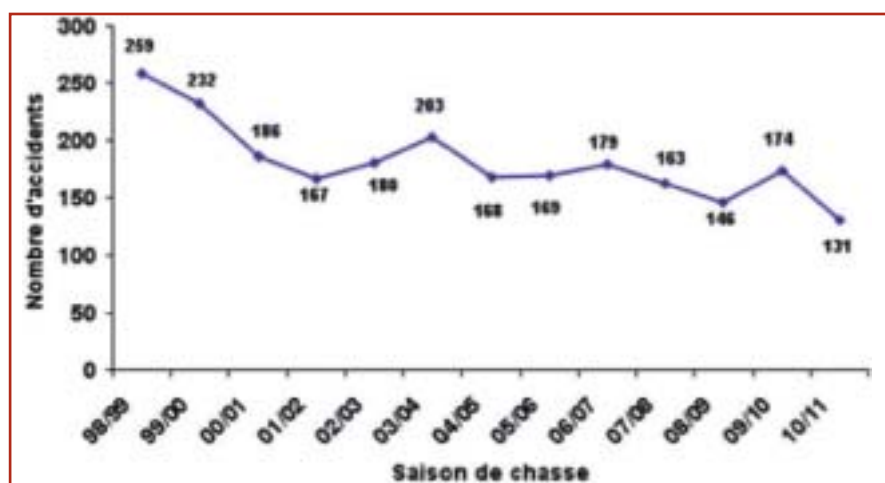


Tableau du haut : évolution du nombre d'accidents de chasse en France

Tableau du bas : évolution du nombre d'accidents mortels

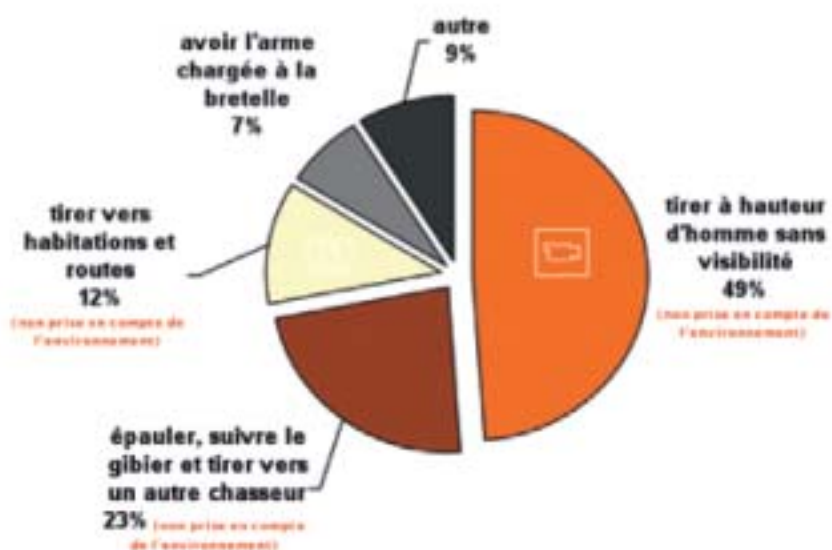
niques de tir, à la faveur du stage sécurité organisé au sein de son centre de formation. Véritables correspondants sécurité, ces agents informent le réseau sur tout accident de chasse intervenant dans leur département et renseignent les fiches « accident » et « incident » détaillées, qui sont transmises à la tête du réseau pour analyse et traitement.

Tendance à la baisse

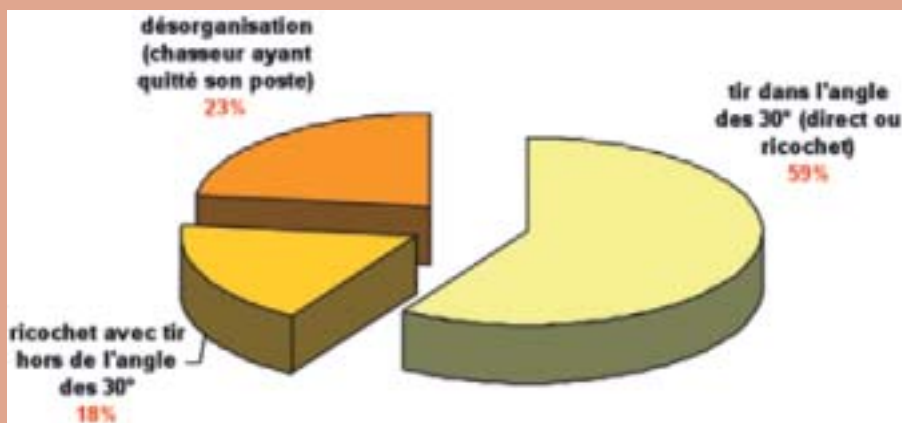
Les résultats consolidés depuis dix ans sur une même base statistique témoignent d'une réelle et régulière tendance baissière des accidents. À cet égard, les suivis réalisés par l'ONCFS sous-estiment de surcroît la baisse réelle, qui pourrait être corrigée notamment du nombre de balles et de cartouches tirées chaque année. En effet, il convient de rappeler le développement considérable des prélèvements annuels de grands gibiers depuis une vingtaine d'années. Ainsi, depuis 1989, les prélèvements du cerf sont passés de 20 000 têtes à plus de 70 000 par an, ceux du chevreuil de 170 000 à près de 600 000, et enfin ceux du sanglier de 100 000 à 500 000. Il résulte de ces chiffres que la chasse du grand gibier en battue, qui représente la moitié des accidents de chasse, a vu les occasions de tirs multipliées au moins par trois. À probabilités d'accidents égales, ceux-ci auraient donc pu augmenter de 250 %. Mais la pratique de la chasse au petit gibier génère depuis plusieurs années autant d'accidents que celle du grand gibier. En revanche, les conséquences d'une blessure à balle sont souvent plus graves que celles relevant du tir d'une cartouche à grenaille.

Ces observations liminaires appellent quelques explications complémentaires. Contrairement à une idée communément admise par le grand public, les accidents constatés chaque année ne résultent qu'exceptionnellement d'un tir réalisé par un chasseur éloigné de la victime procédant à des tirs à balles sur de longues distances : dans 90 % des cas, il y a moins de 80 mètres entre la victime et l'auteur du tir. Ce résultat doit être médité. Le manquement à la règle de prise en compte de son environnement, le non-respect de règles de sécurité de base (tir non fichant) et la manipulation inadéquate de l'arme, ou encore le tir à hauteur d'homme ou vers un élément du paysage comme une haie en sont les causes principales.

Circonstances des accidents de chasse du petit gibier en petit groupe



Circonstances des accidents de chasse du grand gibier poste à poste



Pratiques et comportements à risque

Les éléments du risque sont de mieux en mieux identifiés. Parmi ceux-ci, la désorganisation d'une battue collective, le non respect des angles de tir, le déplacement de son poste de battue, la baisse de vigilance vis-à-vis de l'environnement, le risque de ricochet des balles comme des grenailles (plomb ou acier), « l'effet tunnel » provoqué par une mauvaise maîtrise des optiques de visée, l'identification approximative du gibier, la mauvaise gestion d'un accompagnant, le mauvais usage de la bretelle, le tir vers une haie, la chute du chasseur arme chargée en plaine, le non-déchargement des armes lors des regroupements de chasseurs, le ramassage du gibier arme chargée, ou encore la non-vérification régulière des canons sont autant de causes patentes à l'origine des accidents.

Bien sûr, nous n'atteindrons pas le risque zéro ; mais les progrès constants engagent le monde de la chasse à ne pas faiblir dans cette politique nécessaire.

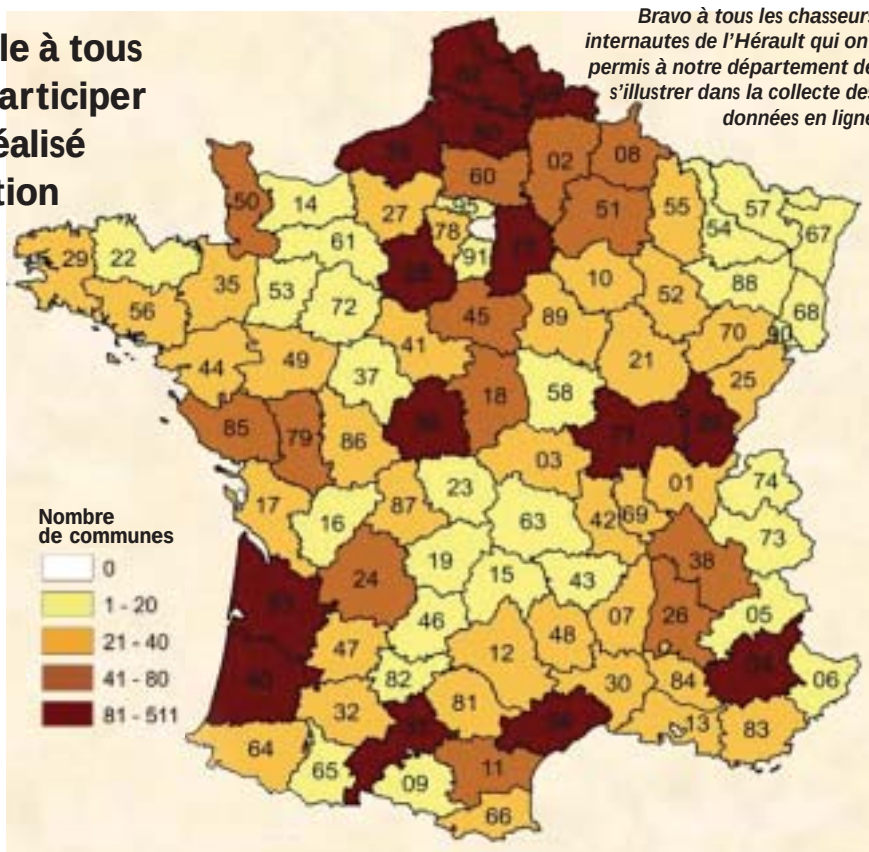


www.carnetcpu.com :

saisissez vos prélèvements en ligne

Ce site Internet est accessible à tous les chasseurs. Il permet de participer au bilan des prélèvements réalisé chaque année par la Fédération Nationale des Chasseurs.

Selon la première enquête réalisée par la FNC sur le bilan des prélèvements concernant 4 saisons de chasse (de 2007/2008 à 2010/2011), notre département fait partie des plus gros contributeurs de la saisie des tableaux de chasse par Internet. C'est une bonne nouvelle dans la mesure où la gestion des espèces gibier est l'une des missions majeures de la fédération. Pour améliorer nos connaissances, nous devons disposer d'informations sur les espèces, afin de préserver leur statut de conservation. Ainsi, il apparaît incontournable d'évaluer annuellement et le plus précisément possible les tableaux de chasse de chaque espèce.



En complément du CPU qui doit être régulièrement tenu à jour, nous incitons les chasseurs à s'inscrire sur le site www.carnetcpu.com afin d'y porter leurs prélèvements. Chacun peut également contacter à tout moment l'administrateur du site à l'adresse : contactcpu@chasseurdefrance.com

Différents objectifs

Au delà d'une simple collecte des données, le CPU répond à d'autres objectifs, tels que la pression de chasse, en définissant la présence effective des chasseurs sur le terrain. Il doit également apporter des données nouvelles sur la répartition des espèces gibiers en période de chasse et éventuellement fournir des éléments fiables pour répondre de manière exhaustive à l'instauration éventuelle de futurs PMA (Prélèvements maximums autorisés). Enfin il doit mettre fin aux affirmations fantaisistes sur les tableaux des chasseurs qu'il n'était guère possible de démentir jusqu'à présent.

Chaque chasseur doit retourner son CPU à la fédération avant le 15 mars 2013



Lapin : première présentation des travaux de recherche



Le 22 juin dernier un séminaire de restitution des études scientifiques sur le lapin de garenne, initiées par la FNC, a réuni représentants des fédérations et chercheurs impliqués.

Après validation par un comité scientifique, une dizaine d'études sur le lapin avaient été lancées par la Fédération Nationale des Chasseurs en 2007 et 2008. Sept d'entre elles ont finalement été menées à terme entre 2010 et 2012 et présentées à cette occasion.

Progresser, mais ne pas rêver
CNRS, INSERM, ANSES, Vetagrosup, IMPCF, Biospace... : tous les organismes de recherche ayant satisfait à l'appel d'offres initial étaient représentés à l'occasion de cette rencontre et se sont appliqués à rendre compte de leur travaux et résultats. Un exercice de vulgarisation souvent difficile et qui ne peut pas toujours déboucher sur des applications concrètes et immédiates dont rêveraient les chasseurs. Mais le but était précisément de ne pas faire trop rêver mais bien de progresser

dans des domaines aussi divers que le repeuplement, l'habitat, la vaccination et les virus (cf en annexe les thèmes de recherche et résultats).

La rencontre entre chercheurs et chasseurs aura permis des échanges passionnés et fructueux, et surtout de mieux connaître les attentes des uns et les limites des autres.

Investiguer de nouvelles pistes

A cette occasion la Fédération Royale des chasseurs espagnole a rappelé son attachement à l'espèce et aux études sur le lapin— qu'elle mène aussi de son côté. L'ONCFS, représenté par Stéphane MARCHANDEAU, s'est félicité du travail mené et de la dynamique créée par cet appel d'offres qui doit, pour ne pas retomber, investiguer de nouvelles pistes (réflexion sur les nouveaux virus moins pathogènes,

gestion des dégâts agricoles, statut « nuisible »,...).

Jacques TROUVILLIEZ, pour le ministère de l'écologie, a reconnu aux fédérations le grand mérite de s'intéresser à une espèce de la nature « ordinaire », pas seulement symbole d'une chasse populaire mais « clef de voûte » d'écosystème entiers, tout en assurant de son soutien la poursuite des réflexions et des travaux scientifiques.

Une synthèse exhaustive de ces derniers, en cours de rédaction, sera adressée aux fédérations et à la presse fin 2012.

Ces éléments devraient permettre, à court terme, d'améliorer les conditions de repeuplement, de mieux diagnostiquer les milieux les plus favorables à l'espèce et de procéder à leur optimisation. A cet effet, la création d'un « Club Lapin », rassemblant tous les passionnés de l'espèce, a été suggérée.

Nom du maître d'œuvre (et partenaires)	Thèmes de recherche	Résultats obtenus
IMPCF - FDC - TETIS-Cernagref-Engref - UMR ECOBIO - INRA Rennes - ANTAGENE - ENV Toulouse	Évaluation des effets de l'échelle géographique sur la gestion des populations de lapins de garenne et de son habitat : diagnostic de la valeur de milieux peu ou pas cultivés et applications utiles à l'implantation de garennes	Remise en cause de la description habituelle de la colonisation des lapins. Identification de variables pertinentes pour décrire l'habitat. Mise au point d'une méthode de diagnostic des milieux favorables au Lapin. Applications fonctionnelles pour la mise en place de garennes.
INRA Agronomie et Environnement Nancy-Colmar - FDC	Évaluation des pratiques agricoles sur la qualité de l'habitat du Lapin de garenne à l'aide d'indicateurs	Mise au point d'un indicateur de qualité cynégétique des milieux cultivés pour le Lapin de garenne, mise au point et test d'un logiciel .
Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien Strasbourg - FDC - CNRS - Naturaconst@ - ENV Lyon (VetagroSup)	Elaboration d'une methodologie pratique de confinement et de transplantation pour maximiser le succès de repeuplement chez le Lapin de garenne	Identification d'un protocole de transplantation optimal du point de vue de sa réussite et des contraintes techniques et financières (conditions nutritionnelles, sanitaires et de confort à respecter à toutes les étapes : capture, transport, acclimatation, gestion du milieu de relâcher).
BIOESPACE - FDC	Analyse de la capacité ou non de la puce <i>Xenopsylla cunicularis</i> à coloniser les milieux hors de son aire de répartition naturelle dans la perspective de pouvoir en faire un vecteur de vaccin pour le Lapin de garenne.	Possibilité d'avoir des <i>Xenopsylla</i> ailleurs que dans le Sud. La température et surtout la nature du substrat semblent jouer un rôle prépondérant . La puce peut se maintenir en dehors de son aire de répartition uniquement sous certaines conditions. Il n'y a pas de risque de développement anarchique de cette puce.
INSERM - ENV Nantes - ONCFS	Etude moléculaire de la résistance du lapin de garenne au virus de la maladie hémorragique du lapin	Mise en évidence d'une grande diversité de lapins du point de vue des récepteurs des souches de RHDV. Développement d'une méthode d'analyse d'intestins pouvant déterminer si un lapin est reconnu (et donc sensible) ou pas par une souche de calicivirus.
IMPCF - FDC - TETIS-Cernagref-Engref - UMR ECOBIO - INRA Rennes - ANTAGENE - ENV Toulouse	Etude d'un cas de "pullulation" de lapins dans les Pyrénées Orientales et dans 3 autres zones tests de l'Hérault, de l'Aveyron et des Alpes de Haute-Provence.	Étude de l'influence des facteurs alimentation et condition physique sur les niveaux de population de lapins. Nombreuses observations ayant des implications concrètes en termes de gestion : la concentration de glucides dans le sang semble plus élevée chez les populations à faible densité, une alimentation protéinée semble prédominer chez les populations à forte densité. Applications au développement du Lapin en zones peu sensibles et à la maîtrise des populations en zones à risque.
CNRS Lyon Laboratoire de Biométrie et Biologie Evolutive - ONCFS - ENV Toulouse - AFSSA Ploufragan	Comprendre la complexité des interactions entre les populations de lapins et les virus du genre Lagovirus pour optimiser la gestion des populations de lapins (maladie hémorragique du lapin : évolution du virus dans les populations, pertinence d'une démarche vaccinale, définition de méthode...)	Isolement d'une souche non pathogène sauvage de RHDV très proche de celle circulant en élevage. Mise au point d'un protocole de recherche de RHDV sur sang séché sur buvard. La taille et la connectivité des populations sont très influentes sur l'évolution de la virulence des souches de virus. Modélisation de l'immunité croisée entre les souches pathogènes ou non pathogènes.

Des méthodes « high-tech »...



Balises solaires pour les palombes, puissant radar pour le gibier d'eau, stations bio-acoustiques pour les grives, système GLS pour les tourterelles... nos équipes scientifiques utilisent ces nouvelles technologies pour percer un peu plus le mystère de la migration des oiseaux.

Tous les ans, au début de l'automne, des vols de palombes attirent notre attention. D'où viennent-ils ? Où vont-ils ? L'homme se pose ces questions depuis des temps immémoriaux. Un début de réponse a été avancé il y a quelques décennies avec les premiers baguages. Depuis 1988, plusieurs milliers d'oiseaux ont été bagués et certains d'entre eux ont ensuite été repris. Ces opérations ont permis de définir l'origine de ces oiseaux migrants et leur destination. Mais dans la majorité des cas, ces données ne renseignent que sur deux points : le lieu de baguage et celui de la reprise.

Des palombes équipées de balises Argos

Que fait l'oiseau entre ces deux interventions ? Pour répondre à cette question, un groupe de scientifiques a décidé d'utiliser la télémétrie satellitaire. Elle permet désormais de suivre les déplacements des palombes en les équipant préalablement de balises



Cette palombe a été équipée par le GIFS d'une balise Argos de moins de 20 grammes

Argos solaires. Cette nouvelle technologie est au centre des travaux effectués par le GIFS France (Groupement d'Investigations sur la Faune Sauvage) qui a débuté en 2009 un programme de suivi du pigeon ramier grâce à l'utilisation de ces balises. La première année, le GIFS a équipé 8 oiseaux au niveau des plus importantes zones d'hivernage

situées dans le Sud-Ouest de la France et dans la Péninsule Ibérique.

De 2010 à 2012, le GIFS France a poursuivi cette opération avec une vingtaine d'oiseaux repris et équipés sur les mêmes zones d'hivernage et sur le département du Nord.

Les premiers résultats prouvent que certains individus effectuent une migration normale alors que d'autres se sont totalement ou partiellement sédentarisés.

Un puissant radar pour suivre la migration

Autre technique de suivi, celle de l'Institut Méditerranéen du Patrimoine Cynégétique et Faunistique (IMPCF). Basée dans le Gard, cette unité scientifique s'est dotée depuis quelques années d'un puissant radar pour suivre la migration des oiseaux. Un paramétrage adapté aux conditions locales permet une utilisation de jour comme de nuit, sur des distances relativement importantes (3 à 4 kilomètres pour une réel-



Une autre méthode innovante, celle du radar dont est équipé l'IMPCF

le efficacité), même par mauvais temps (brouillard, pluie).

Grâce à son fonctionnement en position horizontale et verticale en alternance, ce radar permet de connaître les flux, les directions, les vitesses et les attitudes des vols. Bien qu'il soit encore difficile d'identifier précisément les espèces qui rentrent dans le champ de captage et de dénombrer les individus de manière exacte, cette méthode reste innovante et efficace pour l'étude des migrations et de leur chronologie.

Des stations bioacoustiques pour compter les grives

Toujours à l'initiative de l'IMPCF, des dénombrements de grives s'effectuent chaque année sur une partie du bassin méditerranéen (Espagne, France, Grèce, Portugal, Italie, Malte...) grâce à l'implantation de stations bioacoustiques. Directement connectées à un ordinateur, ces paraboles permettent d'enregistrer les cris des oiseaux, d'identifier les espèces et de les comptabiliser. Ces travaux ont permis aux chasseurs de constituer, année après année depuis



Les stations bio acoustiques, des coupoles pointées vers le ciel pour capter le cris des grives

plus de 20 ans, des dossiers concernant le début de la migration des turridés. Ces résultats ont permis au ministère d'établir précisément des dates de fermetures de la chasse des espèces concernées.

Mais encore : le GLS pour les tourterelles

Il s'agit d'enregistreurs de luminosité qui permettent de localiser des tourterelles des bois à partir des heures estimées de lever et de coucher du soleil. Pour les techniciens de l'ONCFS qui utilisent ces dispositifs embarqués de géo-localisation, l'avantage de ce type de matériel réside dans son faible poids (moins de 1,5 gr.), ce qui permet son utilisation sur des oiseaux de moins de 100 gr comme les tourterelles (à ne pas confondre avec le GPS ou le système Argos, plus lourds).

Certes, il est nécessaire de capturer deux fois l'oiseau : une première fois pour l'équiper et une seconde fois pour accéder aux données enregistrées, mais le faible coût unitaire de ce dispositif GLS permet d'équiper un grand nombre d'oiseaux et d'augmenter les chances de recaptures en proportion.



Tourterelle des bois équipée de son harnais, prête à être relâchée

Avant d'être déployée sur les tourterelles des bois, notamment sur l'île d'Oléron, cette technique avait déjà été appliquée avec succès sur des espèces migratrices trans-sahariennes telles que le faucon crécerellette et la huppe fasciée.

Chaque coup d'aile est détecté...

Les palombes équipées de balises Argos ont toutes été baptisées par l'équipe du GIFS. Grosso a été équipée le 11 février 2009 au Portugal. Elle a débuté sa migration le 20 mars 2009 pour s'installer à Kozy (Pologne), à partir du 22 juin 2009. Elle en est repartie le 27 octobre 2009 pour s'installer en Dordogne du 10 novembre 2009 au 27 mars 2010. A cette date, elle est repartie pour arriver en Pologne le 24 avril 2010.

Lors de sa troisième descente dans le sud-ouest, elle a fait une halte dans le Haut-Rhin du 8 au 11 octobre 2010, avant d'arriver dans le Lot-et-Garonne le 29 octobre 2010, jusqu'au 21 mars 2011, date à laquelle elle a entrepris son retour en passant le 26 mars 2011 dans le Jura, le avril 2011 par le sud de l'Allemagne puis du 9 au 16 avril 2011 par le nord de l'Autriche avant de se réinstaller en Pologne... Autrement dit, Grosso est fidèle à son lieu de nidification.

Observations, comptages, échantillonnages...

Moins high-tech, les méthodes d'observations, de comptages et d'échantillonnages pratiquées par les chasseurs demeurent tout de même des valeurs sûres en terme de gestion des populations de gibier, que ce soit pour les espèces sédentaires ou pour les migrants.

Concernant le pigeon ramier par exemple, à la fin des années 1980 on croyait que les effectifs transpyrénéens étaient en nette régression. Aujourd'hui, à la faveur des données récoltées au sein des divers réseaux d'observation, il apparaît qu'il n'en est rien, les flux sont stables.

Les principales zones d'hivernage se situent surtout dans le nord, nord-ouest et dans le sud-ouest, les populations nicheuses augmentent de manière continue et significatives (+ 84,5% depuis 1996), colonisant peu à peu nos régions méridionales. Globalement, la palombe se porte bien.



Suivi de la migration des oies cendrées

La Fédération Nationale des Chasseurs lance un appel aux chasseurs de gibier d'eau : « Aidez-nous à savoir où et comment migrent les oies ! »

Dans le cadre des enjeux et problématiques scientifiques relatives à la gestion des oies cendrées en France et en Europe, la Fédération Nationale des Chasseurs a lancé dès 2009 un vaste programme scientifique de suivi des populations d'oies. Quand et comment migrent-elles, quelles sont les routes migratoires, les zones et durées d'escales? Voici les questions qui nous intéressent et auxquelles nous vous convions à répondre afin de promouvoir la gestion par la chasse de cette espèce. Ce programme a été intégré au programme national "oie cendrée" souhaité par le Ministère de l'Ecologie et validé en 2011 par le GEOC.

Après des mises au point techniques, nécessaires pour optimiser la géolocalisation des oiseaux, 15 oies (auxquelles s'ajoutent 4 « parrainées » volontairement par des associations de chasseurs) ont été équipées en juillet et



août 2012 sur des zones de reproduction en Europe avec des balises GPS fixées sur le dos des oiseaux (moins de 3% du poids de l'animal) ou sur des colliers (environ 50g). Les oies équipées d'une balise en position dorsale sont également munies d'un collier bleu comprenant des lettres en blanc, en revanche celles équipées d'un collier GPS (blanc et gris) ne comportent pas de collier bleu supplémentaire mais une bague métallique numérotée.

Les premières données montrent des départs en migration début août avec des escales au Danemark et dans le Nord de l'Allemagne. Dans la mesure du possible il faudrait éviter de tirer à la chasse ces oies équipées, mais si c'était le cas, merci de contacter au plus

tôt le chargé du programme le Dr. Mathieu BOOS (Cabinet d'expertise Naturaconst@, responsable du programme FNC) par mail : info@naturaconsta.com ou au 06 30 22 43 64. Compte tenu de leur coût, assumé par les chasseurs français, il est important de pouvoir récupérer ces modules pour les réutiliser par la suite sur d'autres oies.

Pour récupérer le module GPS, détachez-le simplement de l'oiseau en sectionnant les attaches ou le collier sans abîmer le boîtier. Conservez l'ensemble du module dans une pièce au sec. Dans la mesure du possible, conservez également l'animal entier au congélateur pour une analyse a posteriori. D'avance merci !

Elevage de la Gardiole
Fabrègues
Faisans - Perdrix Rouges
06 66 15 19 99

Centre Canin La Garvette
PENSION* - DRESSAGE CHASSE
*ouverte à l'année aynard.chasse@hotmail.fr

ELEVAGE
Springer Anglais Epagneul Breton
Golden Retriever Setter Anglais

*Dresseur professionnel (toutes races)
*Entraînement & dressage du chien bécassier
*Vente d'adultes débouffés et dressés

Laurent Aynard
Mas de l'Evejan - route de Pailhès - 34490 Murviel Les Béziers
04 67 37 90 16 / 06 18 60 12 22

La protostrongylose du lièvre

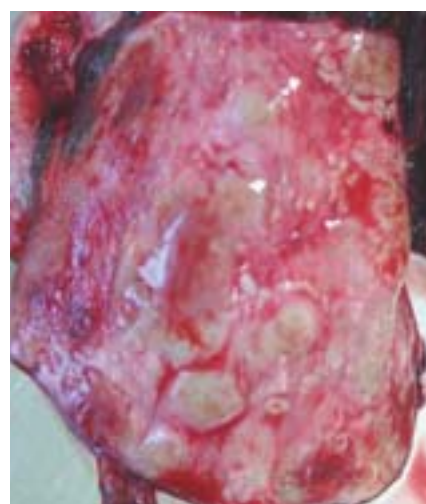
Il s'agit d'une parasitose respiratoire. Selon le réseau SAGIR*, le nombre de cas est en augmentation sur les lièvres tués à la chasse dans le Sud de la France.

Des situations contrastées ont été décrites par les agents de terrain, en fonction des années et des territoires, avec des atteintes cliniques allant de très peu de symptômes à l'apathie sévère. L'épidémiologie de la strongylose pulmonaire du lièvre d'Europe et son importance sont très peu documentées dans la littérature, en particulier l'identification des parasites, les modalités de sa transmission au lièvre et le rôle joué par les parasites dans la santé individuelle et populationnelle du lièvre d'Europe.

Dans notre région

Une pré-étude a été réalisée en 2010 en réponse à l'inquiétude des chasseurs, pour décrire la protostrongylose dans les départements du Sud. D'ores et déjà deux espèces co-parasites ont été identifiées dans un même poumon. Par ailleurs, les prévalences observées sont importantes dans les départements d'étude, de l'ordre de 67% dans l'Ardèche, 42 % dans le Tarn, 38 % dans

l'Hérault et 28% dans le Gard. Dans 20% des cas, plus de 50% du poumon présente des lésions et dans 8% des cas c'est 75% du poumon qui est touché. Les résultats ne sont pas encore tous centralisés du fait du délai incompressible liés aux analyses mais devront être valorisées prochainement. Les premiers résultats montrent la présence de larves dans des crottes de lièvres sur des communes que l'on pensait indemnes. Par ailleurs nous avons pu éprouver la résistance de ces larves, car elles restent vivantes même après la congélation. Ceci représente un outil méthodologique car nous pouvons ainsi travailler sur des prélèvements congelés. Le cycle parasitaire des parasites de genre *Strongylus* nécessite la présence d'un mollusque. Les prélèvements de mollusques se sont tous révélés négatifs et n'ont pas permis d'identifier l'hôte intermédiaire. Il y a en effet peut-être une saisonnalité du cycle, il serait donc intéressant de récolter les mollusques à une saison plus propice à la collecte des mollusques.



Lésions de protostrongylose pulmonaire

Pour en savoir plus : Une convention a été signée entre l'ONCFS et la fédération pour étudier cette maladie et son impact sur les populations de lièvres. L'étude portera sur deux saisons (2012 à 2014) et deux GIC : le Larzac et les Capitelles.



Les départements du Sud de la France sont les plus touchés par cette parasitose

Qu'est que le réseau SAGIR ?

Le réseau SAGIR est un réseau de surveillance épidémiologique des mortalités des oiseaux et mammifères sauvages terrestres, de type collaboratif, qui s'appuie au niveau départemental sur les agents des Fédérations départementales des chasseurs et des services départementaux de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, et sur les laboratoires départementaux d'analyses vétérinaires.

Le travail d'observation et de collecte réalisés par les agents sur le terrain constitue le socle de cette surveillance.

Sur deux ans 4 436 cas SAGIR ont été collectés et seulement 1,51% de ces cas n'ont pas été exploitables. On note une légère augmentation du nombre de cas en 2010, qui est à relier avec la forte collecte de lièvres et de lapins durant l'automne 2010 dans certains départements.

Une nouvelle loi sur les armes

Elle a été publiée au journal officiel et saluée comme il se doit par le Comité Guillaume Tell qui réclamait depuis longtemps cette réforme de la réglementation française datant de 1939. Voici ce qu'il faut en retenir.

Le Comité Guillaume Tell, représente les deux millions d'utilisateurs légaux d'armes à feu français. Nous, chasseurs, y sommes représentés par la Fédération Nationale des Chasseurs, de même que les sportifs par les Fédérations de tir et de ball-trap, les collectionneurs, les armuriers et les fabricants d'armes.

D'après négociations

Beaucoup de rumeurs ont circulé autour de cette loi, on a pu croire qu'elle allait compliquer un peu plus l'utilisation légale des armes à feu. Pourtant, les maîtres mots du Comité Guillaume Tell ont été clarification, simplification et distinction entre utilisateurs légaux et illégaux d'armes à feu. Ainsi, depuis janvier 2010, les négociations ont été menées avec pugnacité par le Comité, fortement soutenu par la FNC et son lobbyiste Thierry Coste. Certains députés et sénateurs se sont particulièrement investis et les rencontres avec le gouvernement et les ministères concernés ont été tout autant intenses. On peut souligner que sur ce dossier, les intérêts politiques qu'ils soient de droite ou de gauche, n'ont pas eu leur place. Cette loi a été débattue, portée, conduite par des représentants de chaque parti sans que l'un ou l'autre ne domine. Elle a été votée à l'unanimité à l'Assemblée Nationale comme au Sénat.

Ce qui concerne le chasseur...

Aussi, ce qu'il faut retenir et qui concerne la chasse repose sur 4 points :

1. Le passage de 8 catégories d'armes à 4 catégories : la catégorie A comprend le matériel de guerre et les armes interdites ; la catégorie B les armes soumises à autorisation pour l'acquisition et la détention (armes des tireurs sportifs) ; la catégorie C les armes soumises à déclaration (les carabines de chasse) et la catégorie D des armes soumises à enregistrement (fusils de chasse) et les armes et matériels libres

2. Les conditions d'acquisition et de détention sont redéfinies : avec des mesures beaucoup plus draconiennes pour ceux qui ont un casier judiciaire et des mesures cohérentes et simplifiées pour les utilisateurs légaux

3. La vente entre particuliers des armes de catégorie C et D : est clarifiée avec une déclaration simplifiée obligatoire dans le mois qui suit l'acquisition

4. Le port et le transport des armes est lui aussi explicité. Globalement, les chasseurs ont obtenu que l'on maintienne les procédures actuelles et il n'y aura aucune contrainte nouvelle.

Sont aussi précisés le statut des collectionneurs, des armes historiques et de collection et les conditions de vente à distance des armes (sur internet par

exemple). Ce qu'il faut savoir c'est que certains articles de cette loi sont applicables immédiatement, d'autres à une échéance de 18 mois avec la parution de plus de 60 décrets. Nous ne manquerons pas de vous en tenir informés. Nous publierons sur le site internet de la Fédération les différents décrets au fur et à mesure de leur parution.

Ce à quoi nous avons échappé

Ainsi, pour conclure sur cette loi, il faut retenir que nous avons échappé à :

- la carte grise obligatoire pour toutes les armes à détenir avec l'arme
- le délai de refroidissement de 8 jours entre le moment de l'achat et sa première mise à disposition
- l'interdiction de détenir l'arme sans avoir les munitions correspondantes
- le coffre obligatoire pour toutes les armes sans autre possibilité de sécurisation
- l'obligation de posséder un permis de chasse avec validation annuelle ou de l'année précédente pour la détention d'une arme de chasse. Ceci aurait obligé par exemple à remettre les armes aux autorités pendant une période d'interruption de chasse ...
- l'obligation de déclarer toutes les armes détenues à ce jour

Nous pouvons donc nous féliciter des résultats obtenus par le Comité Guillaume Tell et la FNC en particulier.



Les carabines de chasse en catégorie C sont soumises à déclaration



Juxtaposés, superposés ou semi-automatiques, les fusils à un coup par canon lisse font désormais l'objet d'une nouvelle procédure

La dernière loi sur la chasse

Le texte a été voté à la quasi unanimité par le Sénat et l'Assemblée Nationale juste avant l'élection présidentielle.

En matière de chasse, le nouveau Président de la République souhaite une pose législative afin, a-t-il précisé « de consolider les différents acquis de 5 lois en 10 ans ». Ainsi donc, cette dernière loi sur la chasse, qui a été publiée au Journal Officiel du 8 mars 2012 :

- **conforte** le rôle positif de la chasse vis-à-vis de l'environnement,
- **renforce** le rôle des fédérations. La gestion de la biodiversité relève de leurs attributions, tout comme les actions d'information et d'éducation au développement durable,
- **allège** la fiscalité des zones humides chassables,
- **permet** aux nouveaux chasseurs de pratiquer sur toute la France avec leur première validation annuelle
- **confirme** la diminution de moitié des coûts de première validation du permis de chasser,
- **autorise** la chasse en temps de neige pour les oiseaux issus de lâchés dans les chasses commerciales,
- **harmonise** les horaires de chasse : pour le gibier d'eau la référence sera désormais le lever et coucher du soleil, au chef-lieu du département,
- **renforce** la responsabilité, en cas de dégâts de grand gibier, des détenteurs de territoires non chassés, et



redéfinit les procédures et les montants d'indemnisation,

- **admet** les propriétés de micro parcelles (plus de 2 hectares) comme membre de droit au sein des ACCA,
- **précise** les conditions de refus de délivrance du permis de chasser par l'Administration en cas d'infraction grave,
- **étend** les compétences des agents de développement des fédérations,
- **corrige** une ambiguïté relative au transport du gibier ; le transport, par le titulaire d'un permis de chasser valide, d'une partie du gibier mort soumis au plan de chasse est autorisé sans formalité pendant la période où la chasse est ouverte,
- **transfère** à la Fédération Nationale des Chasseurs l'initiative d'instaurer un PMA mais la détermination du quota reste de compétence ministérielle.



STAND DE POUSSAN



Le stand met à votre disposition

- | | |
|---------------------------|------------------------------|
| - 4 fosses universelles | - 4 parcours de chasse |
| - 2 fosses olympiques | - 8 compact sporting |
| - 2 skeet olympiques | - 1 DTL |
| - 1 double trap olympique | - 1 sanglier courant sur RDV |

ARMURERIE

Venez découvrir nos armes de toutes marques neuves et d'occasion avec un grand choix de munitions : chasse / tir / gros gibier / billes d'acier
Réparation d'armes diverses.

MISE À CONFORMITÉ GRATUITE POUR TOUT ACHAT D'UNE ARME

Responsable armurerie : **Laurent CAMPINS**

Stand de Poussan : colline de la Moure - 34560 Poussan

Téléphone : 04.67.78.25.33

Site internet : www.standepoussan.com - Contact mail : standpoussan@orange.fr



Ouvert tous les jours de 10H à 19H

Fermé le lundi et le jeudi matin et le mardi toute la journée

L'Association de Chasse Maritime de Villeneuve-lès-Maguelone

Cette petite ville littorale située entre Palavas-les-Flots et Mireval, à dix kilomètres de Montpellier, compte environ 8800 habitants. Son territoire s'étend sur 2300 hectares, composé pour moitié de marais, lagunes et étangs, et de terres agricoles et garrigues pour l'autre moitié. En toute logique, cette dualité de territoire a imposé une double structure de gestion. Focus sur la partie maritime.

Sur la commune de Villeneuve-lès-Maguelone, deux associations de chasse sont implantées : un Syndicat de Chasseurs et Propriétaires, qui rassemble 130 adhérents et gère la chasse terrestre. C'est la plus ancienne société de chasse villeneuvoise, elle a été créée en 1933 ; et une Association de Chasse Maritime (ACM), qui compte 60 adhérents et gère la chasse au gibier d'eau.

Un site d'une grande richesse biologique

Grâce à la présence d'étangs saumâtres, de marécages, de landes à sansouïres et à salicornes ainsi que de salines sur son pourtour, l'ensemble des zones humides occupant environ 50 % de sa superficie, la commune de Villeneuve-lès-Maguelone bénéficie d'un environnement naturel très favorable à la pratique de la chasse au gibier d'eau. Car en réalité, il y a quatre étangs distincts sur la commune : l'étang de l'Arnel, celui des Mourres, celui du Prévost et celui dit de « Pierre Blanche ». De plus, sur Villeneuve, deux réserves intéressantes sont implantées, l'Estagnol, réserve naturelle de 78 hectares favorisant la nidification de canards de surface et de foulques, et une grande partie de l'Etang de l'Arnel, réserve maritime de 220 hectares. Ces deux sites servent de repaire au gibier d'eau lors des migrations. A l'origine, une seule association ville-

neuvoise régissait toutes les pratiques de chasse à terre comme à l'eau, le Syndicat des Chasseurs et Propriétaires de Villeneuve. Mais en 1975, avec l'apparition des amodiations des étangs domaniaux (D.P.M – D.P.E – D.P.F) et pour se mettre en conformité avec la réglementation en vigueur, une nouvelle structure est née : l'ACM de Villeneuve (Déclarée en Préfecture de l'Hérault, le 16.06.1975 sous le N° 6553). C'est donc l'ACM qui assure depuis l'organisation et la gestion spécifique de la chasse au gibier d'eau sur l'ensemble des étangs de la commune de Villeneuve-lès-Maguelone.

Comme le veulent ses statuts, l'ACM a pour but l'exploitation de la chasse au gibier d'eau et de grève sur les territoires et étangs dont elle détient le droit de chasse, mais aussi l'amélioration des conditions d'exercice de la chasse, la préservation du biotope et de la faune sauvage, le développement cynégétique dans le respect des équilibres biologiques ainsi que la conservation et l'entretien des bordures d'étang, notamment en contribuant à des actions de nettoyage et de remise en état des postes fixes et de leurs abords.

L'ACM impliquée sur tous les dossiers

La première préoccupation de l'ACM, c'est de gérer les étangs, afin qu'ils restent propres et suffisamment alimentés en eau, notamment en eau douce, pour la protection de la faune et de la flore locales. Pour y parvenir, l'ACM participe à toutes les réunions organisées par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, le Syndicat Intercommunal des Etangs Littoraux, le Conservatoire des Espaces Naturels, le Conservatoire du Littoral, ou encore la Municipalité de Villeneuve, ce qui lui permet d'être associée aux actions de préservation faune et flore mais également d'être impliquée dans les comités de gestion des zones humides : RNN de L'Estagnol, Réserve Maritime Arnel, Les Salines.

Ainsi, l'ACM est signataire de la charte Natura 2000 depuis juin 2011, ce qui lui a offert une reconnaissance de son travail en faveur de l'environnement. Elle participe également aux actions de régulation d'espèces nuisibles : goélands et cormorans. Comme les autres ACM, elle joue en outre un rôle de santé publique en tant que sentinelle de la

Les modes de chasse pratiqués

En bordure d'étang, c'est la chasse au gabion qui est reine, avec pas moins de 40 postes de chasse de nuit, identifiés et déclarés comme il se doit en préfecture. La chasse s'y pratique de nuit avec appelants, mais aussi à la passée et à la botte sur les marais le pourtour.

nature : prévention de la grippe aviaire (contrôle des appelants), actions de vigilance lors de vague de froid...

La gestion des étangs ; priorité numéro un

En faveur de la préservation des espaces et de leur équilibre écologique, avec la Fédération régionale des chasseurs Languedoc-Roussillon et la Fédération départementale des chasseurs de l'Hérault, l'ACM procède aux études préalables (diagnostic et impact) pour la mise en œuvre de travaux permettant l'amélioration des échanges hydrauliques des étangs.

Ainsi, concernant l'étang de l'Arnel, notons qu'il est concerné par de multiples statuts de protection qui se superposent :

- Site Natura 2000, avec une Zone de Protection Spéciale (Directive Oiseau 79/409 CEE) et une Zone Spéciale de Conservation (Directive Habitat 92-43 CEE)
 - Site Ramsar inscrit à la Convention sur les zones humides depuis 2008.
 - Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE et SYBLE) Lez-Mosson-Etangs Palavasiens mis en place depuis 2003.
 - Sites classé « Etangs de l'Arnel et du Prévost »
 - Site Inscrit : Etangs de l'Arnel, des Moures, de Pierre Blanche et du Prévost
 - Et enfin, l'Arnel est en réserve de chasse maritime depuis 1973 (220 ha)
- Notons la grande efficacité de ces

dispositifs, puisque, malgré ce mille-feuille administratif qui compile presque tous les statuts de protection, l'étang de l'Arnel ne cesse de se combler, de s'eutrophiser et de s'envaser, pendant que sa salinité augmente en raison des seuils implantés sur la Mosson qui empêchent tout apport d'eau douce.

Pour comprendre les problèmes que cela pose, ne comptez pas sur les écologistes, dont la devise est de ne toucher à rien ! Ce sont donc les chasseurs, qui ont monté un projet de restauration de la circulation de l'eau sur l'étang.

Pour lutter contre la salinisation du milieu due à l'endiguement de la Mosson et à la déviation du Lez, et enrayer la banalisation des habitats naturels qui s'ensuit, au détriment d'une mosaïque de milieux doux (roselières, mares) à salés (sansouïres, prés salés), M. Balsan a sollicité le service technique de la Fédération et la mairie de Villeneuve-lès-Maguelone pour leur présenter un projet de reconnexion hydraulique afin de rétablir les échanges entre la Mosson et l'étang de l'Arnel. Le projet initialement envisagé consistait à recréer l'embouchure naturelle du cours d'eau dénommé localement « le ballat claou » sur une trentaine de mètres à partir de son embouchure et curer ou d'enlever les embâcles sur toute sa longueur jusqu'à la Mosson.

Sur les conseils de l'agglomération, le projet s'oriente plutôt vers la suppres-

sion d'un ouvrage bétonné qui entrave le cours d'eau sans justification particulière. En complément, le curage de 2 roubines parallèles pourrait être prévu. Voilà de quoi redonner de l'eau douce à la végétation aquatique et aux canards, qui en ont bien besoin.

Opération nettoyage !

Pour qu'un étang soit accueillant pour l'avifaune migratrice et les chasseurs qui l'exploitent, il faut aussi qu'il demeure propre. A cette fin, l'association de Chasse Maritime et le Syndicat des Chasseurs et Propriétaires de Villeneuve-lès-Maguelone s'investissent régulièrement pour mener des actions de nettoyage ou d'entretien de leur territoire de chasse. Grâce à ces actes citoyens, les chasseurs confirment leur attachement à préserver et à conserver en bon état l'environnement dans lequel ils évoluent. Récemment, les deux associations de chasse ont sollicité la Municipalité, et c'est avec la participation active des élus locaux qu'ils ont pu mettre sur pied deux opérations de nettoyage en bordure des étangs.

En mai 2012, c'est une opération de nettoyage de l'Esclavon et de sensibilisation à l'environnement auprès des scolaires qui a été menée avec deux classes de CM1 et CM2, soit une soixantaine d'élèves, encadrés par leurs instituteurs et quelques parents accompagnateurs. Arrivés depuis Villeneuve en vélo, tous se sont retrouvés sur la pres-



Jean-Claude BALSAN, Villenuevois de souche depuis cinq générations, président de l'ACM depuis 2010 :

« la chasse, c'est un tout ! »

« Pour moi, la chasse ne peut pas se limiter au fait de sortir le fusil à l'ouverture et de le ranger après la fermeture. Il y a un travail de gestion des milieux, de surveillance du dérangement ou de la pollution des sites, de contrôle de la fréquentation en période de nidification, qui doit s'exercer à l'année, si l'on veut qu'un étang reste favorable à l'avifaune. La chasse, c'est un tout. Cela commence par l'observation et la passion des oiseaux, la prise en compte de leurs besoins, la compréhension du fonctionnement des écosystèmes. Ce n'est pas seulement du plaisir, cela implique aussi des efforts, de l'abnégation, du travail. »

qu'île de l'Esclavon, pour participer à un nettoyage du bord d'étang.

Après un bref historique sur ce site remarquable, il a été rappelé aux enfants que cet espace communal, protégé et fragile, a toujours fait l'objet d'une attention toute particulière de la municipalité et des chasseurs, sous la forme de protection avec enrochement et plantations en périphérie, la mise en place d'une barrière rendant l'accès limité aux véhicules, des panneaux en réglementant l'utilisation et l'implantation de poubelles. Le représentant du SIEL et le Président de l'A.C.M, Jean-Claude Balsan, ont tour à tour apporté aux élèves des informations sur la faune et la flore pour les sensibiliser au respect de l'environnement naturel du

site et des étangs. Le tout s'est terminé dans la bonne humeur par des imitations de cris d'oiseaux (chevaliers, courlis...) dont le président Balsan a le secret, avec son appeau fabrication maison.

Le lendemain, à l'appel une fois encore des deux associations de chasse à l'eau et à terre, en présence du Maire Noël Ségura et deux de ses adjoints, c'est une bonne quarantaine de chasseurs, rejoints également par MACH (association d'aéromodélisme) et un représentant du Conservatoire des Espaces Naturels, qui ont participé à un grand nettoyage du bord de l'étang de l'Arnel. Sous un temps magnifique, cette action profitable à l'entretien des étangs et marais, a permis de procéder à une

récupération d'objets divers qui s'étaient accumulés sur deux secteurs en bordure de l'étang de l'Arnel. De plus, avec l'aide de deux tracteurs dont celui de Francis Perez, président de la chasse à terre, il a été procédé à l'enlèvement des vestiges d'un parc à chevaux constitué d'une clôture de barbelé et de ses poteaux. Quelques tonnes de détritus ont pu être ainsi soustraites aux marais, pour le plus grand bonheur et la grande satisfaction des chasseurs et des personnes qui ont partagé ce travail avec eux.

La dimension éducative

Enfin, parmi les actions menées par l'ACM de Villeneuve, citons la partie éducative, notamment, à travers l'école de formation à la chasse au gibier d'eau, gérée par la Fédération en partenariat avec les sauvagiers de Villeneuve. L'ACM, avec la Fédération, l'ONCFS, et en partenariat avec la Municipalité ont mis en place en 2009, une école de chasse au gibier d'eau dont le but est de développer un programme de formation conciliant activité cynégétique, préservation des zones humides et des espèces qui les fréquentent. L'objectif affiché est de faire partager et transmettre aux générations futures, cette passion singulière, qu'est la Chasse Traditionnelle du Gibier d'Eau à Poste Fixe. Avec toutes les compétences ornithologiques que cela suppose.

Le lexique du chasseur villeneuvois

Clavée : Action de regrouper les foulques pour les faire voler.

Chasse en fore : Chasse à l'affût depuis le bateau.

Escapoulon : Paquet de foulques.

Espagnolettes : Petites foulques en migration d'août à octobre qui descendent vers l'Espagne.

Espère : Attente à la passée du matin ou du soir.

Gabion : Poste de Chasse - Affût.

Néguer : On dit d'une foulque ou d'un canard qu'il "nègue" quand il ne laisse apparaître sur l'eau que la tête et le dos (C'est un système de défense pour échapper à la gerbe de plombs).

Paou / Rouquet : Perche de 3 m environ, plombée pour pousser le négafol.

Rabalade : Action d'approche sur un paquet de canards ou de foulques à l'aide d'un négafol

Soussouïre : Sansouïre (végétation spécifique des milieux salés, bords d'étangs, marais salants..)

Tirer la maille : Tirer le bateau depuis le chemin de halage à l'aide d'une corde.



Mme Jourget (DDTM), Jean-Pierre Gaillard Président de la Fédération et le maire de Villeneuve-lès-Maguelone Noël Ségura entouré des acteurs signataires de la charte Natura 2000

Rencontre avec Viviane Béchard chasseresse à Lunel

Cette lunelloise de 80 ans est probablement la doyenne des chasseresses de France. Lors de la dernière assemblée générale du Cap d'Agde, elle a été honorée de la médaille de bronze de la fédération par le président Gaillard.

Quand et comment avez-vous commencé à chasser ?

« Toute petite, ma mère m'a attiré vers l'opéra et mon père vers la chasse. Finalement, j'ai suivi mon père. J'ai commencé à l'accompagner en portant la musette dès que j'ai pu marcher. Outre les rudiments de la chasse devant soi, j'ai surtout appris la prudence avec lui. Ensuite, dès que j'ai eu l'âge légal, on m'a transmis le fusil du grand-père, un seize à chiens et à poudre noire que j'ai encore. Depuis, je suis passée au calibre douze superposé, une arme plus moderne. »

Vous avez donc chassé toute votre vie ?

« Non, j'ai arrêté pendant mes études de médecine, car c'était inconciliable avec la chasse. Puis j'ai repris l'activité cynégétique à 25 ans. Pendant ma carrière, j'ai habité Orange, dans le Vaucluse. J'ai donc chassé dans la Drôme et dans le Vaucluse, mais j'ai toujours pris ma carte à Lunel, pour pouvoir chasser avec mon père. J'ai même un peu chassé au marais avec le négafol, mais c'était un peu rude physiquement. »

Quels étaient vos gibiers préférés ?

« Ma grande passion, c'est le petit gibier au chien d'arrêt ! Je le chasse toujours, dans la Drôme le Vaucluse et l'Hérault, et toujours au chien d'arrêt. J'ai une prédilection, pour le perdreau et le lapin, je n'aime pas forcément les battues au sanglier, c'est trop statique. J'adorais l'alouette au miroir que l'on pratiquait jadis en Provence. J'adorais aussi la chasse des grives à la passée, bien que je n'ai jamais été très adroite dans cet exercice. Hélas, il n'y a plus de tourdres dans les vignes ni les garrigues aujourd'hui. »



Un dernier mot sur votre carrière professionnelle ?

« Elle a été riche. J'étais médecin du travail, et je dirigeais une équipe sur le site nucléaire de Pierrelatte. J'ai habité Orange durant toute ma carrière. Ensuite, à la retraite, je suis rentrée dans la maison familiale, à Lunel. »

Field TRADING CYNEGETIQUE

RD 612 ch. des Tristourets 34420 Portiragnes

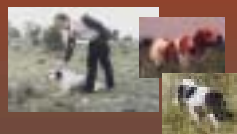
Tél : 04 67 90 95 80 - Fax : 09 71 70 31 03

**Clôtures électriques grand et petit gibier
Cages et pièges homologués
Aménagement de territoires**

Agrainoirs simples et automatiques, Semences faunistiques, Crud amoniac, Goudrons, Sels, Matériel de capture pour fourrières et piègeurs

Centre Canin du Valat de Perret

Hervé Demètre



• DRESSAGE

Chiens d'arrêt, retrievers, broussailleurs

• ELEVAGE

Epagneul Breton - Setter Anglais
**Vente de chiots et d'adultes
débouffés ou dressés**

• PENSION

Ouverture toute l'année
Boxes de 16 M2 chauffés

3 fois Vainqueur de la coupe de France

2 fois Vainqueur de la Coupe d'Europe

plus de 100 championnats de travail

Dresseur du champion du monde de chasse pratique 2002

Chemin des Plaines - 30580 Lussan
04 66 72 94 89 - 06 85 22 78 39
www.dressage-demetre.com

À pied et en chapeau



En automne, dès que s'ouvrent les vannes célestes, ils surgissent de terre, fleurissent bon le sous-bois et font le bonheur de tous les passionnés de cueillette sauvage. Mais tous les champignons ne sont pas comestibles.

Tout le monde sait ce qu'est un champignon, un végétal sans chlorophylle, qui ne possède ni racine, ni feuille, ni fleur et qui se développe dans des endroits humides, sur des sols riches en humus et en matières organiques.

Dans notre région, on dénombre plus de 1500 espèces différentes. Leur très grande majorité est comestible. Néanmoins, il suffit d'une seule amanite phalloïde pour intoxiquer mortellement celui qui la consomme. De même, les toxines contenues dans certaines espèces peuvent créer des lésions irréversibles.

Comment les reconnaître ?

Volve, anneau, lamelles, tubes... En fait, il n'existe aucune méthode pour identifier les espèces, si ce n'est une documentation appropriée. Encore que, en nature, certaines espèces peuvent ne pas ressembler aux illustrations des manuels. Le critère de l'âge fait souvent varier l'aspect, les formes et les couleurs du champignon. En outre, il ne

faut pas se fier aux dictons populaires tels que "les limaces n'attaquent que les bons champignons" ou "les champignons vénéneux ont toujours une odeur âcre", c'est faux. Tout aussi fautive l'idée selon laquelle une pièce de monnaie doit noircir dans la poêle au

contact des espèces vénéneuses ; ou celle qui prétend qu'une cuisson prolongée élimine les toxines. Heureusement, tout ramasseur de champignon peut approfondir ses connaissances auprès de mycologues ou de pharmaciens avertis.

Les 3 espèces les plus prisées

Le cèpe est en quelque sorte le roi des champignons. Il possède un chapeau brun, plus ou moins foncé, qui s'éclaircit sur le bord pour devenir jaune ou blanchâtre. Le dessous est formé de pores blancs à verdâtres. Le pied est massif. Il apparaît début septembre dans les châtaigneraies puis dans les hêtraies et les résineux en octobre.

La Girolle fait également partie des espèces les plus recherchées. Son chapeau d'une belle couleur jaune orangé est en forme d'entonnoir avec des bords festonnés. Le pied est court, plein et charnu. Sa chair est ferme, un peu fibreuse. Elle pousse un peu partout, au printemps et en automne, souvent en groupe.

Enfin la morille présente un chapeau creusé d'alvéoles irrégulières évoquant l'aspect d'une éponge. Le pied est plus clair que le chapeau. La morille est un champignon printanier, qui pousse en lisière de forêt, mais aussi sous les pommiers, dans les vergers



Morille

Connaissez-vous la réglementation ?

La cueillette des champignons doit être considérée comme une distraction et ne doit en aucun cas conduire à des abus. Entre un propriétaire intolérant et des ramasseurs qui pensent que les bois sont à tout le monde, il y a la loi. Que dit-elle ? L'article 547 du code civil indique que les fruits naturels de la terre appartiennent au propriétaire ou, le cas échéant, à un usufruitier ou au titulaire du droit d'exploitation. Il ne convient donc pas d'assimiler à l'exercice d'une liberté fondamentale le fait que des tiers prélèvent des champignons à l'insu de celui qui a le droit de jouir et de disposer de ces fruits.

En revanche, il convient de noter que celui qui jouit légalement du droit de récolter les champignons dans une propriété forestière ou agricole a la charge d'apposer des pancartes autour de ladite propriété, afin de faire connaître aux tiers que la cueillette est interdite, ou qu'ils peuvent solliciter une autorisation en s'adressant à une personne clairement désignée.

Dès lors s'appliquent les dispositions législatives et réglementaires prévues dans le code forestier à savoir une amende par litre de produit extrait ou enlevé. En outre, les préfets sont habilités à soumettre à autorisation ou à interdire par arrêtés permanents ou temporaires, le ramassage des champignons.



A lire : Mémoires d'un vieux piégeur et braconnier

Paul-Jean Lascoumettes raconte dans ce livre, publié en fort peu d'exemplaires en 1950 et réédité cette année aux éditions CAIRN, cinquante ans de piégeage et de braconnage. Son métier : chasseur de fourrure et piégeur d'animaux nuisibles : renard, fouine, martre, putois, loutre...

Mais parallèlement à cette activité officielle, il pratique sans vergogne le braconnage en se moquant bien des gardes-chasses. C'est quasi déshonneur, écrit-il, de posséder le permis de chasse. La montagne, (les Hautes-Pyrénées et tout particulièrement autour de Lourdes), les cavernes, les terriers demeurent son territoire où il se livre passionnément aux plaisirs d'une chasse parfois mouvementée. C'est avec la fougue d'un magnifique tempérament qu'il conte ses aventures.

**200 pages. 20 euros. A commander aux éditions CAIRN
BP 1503 – 64015 Pau cedex.**



La chasse au cœur

Après « La Pose » que les chasseurs de gibier d'eau ont adoré, Thierry Delefosse nous présente ce nouveau livre dans lequel il exprime sa vision généreuse de la chasse, « qui a nourri sa vie, lui a ouvert le livre de la nature et lui a évité les turpitudes du monde moderne.

La chasse a forgé mon esprit, éveillé ma curiosité, abreuvé ma soif de cultures et de voyages. Elle m'a donné le goût de l'effort physique, a modelé mon corps. Elle m'a fait découvrir la chaleur humaine, sans les artifices, devant un repas partagé dans une cabane au fond des bois, ou dans une hutte nichée dans un marais,» nous explique l'auteur dans « La chasse au cœur ». Une ode à la nature et aux hommes qui y vivent.

**250 pages 25 euros. A commander à :
Versicolor Editions 45, rue Maurice Berteaux
78600 le Mesnil-le-Roi.
Tél : 01 39 12 81 65**



L'Association Nationale des Chasseurs de Grand Gibier *reconnue d'utilité publique*

Par décret en Conseil d'Etat du 1er août dernier publié au Journal Officiel du 5 août, l'Association Nationale des Chasseurs de Grand Gibier a été reconnue d'utilité publique.

Cette reconnaissance récompense les efforts constants de l'association déployés en faveur de la formation des chasseurs (brevet grand gibier) et son action environnementale au service des espèces, des milieux et des hommes, chasseurs ou non chasseurs. Notre candidature à la Reconnaissance d'Utilité Publique a été présentée en 2010 à la suite d'un vote en assemblée générale. La constitution de notre dossier a nécessité un important travail de préparation de notre part. Durant ces 2 années, cette candidature a successivement été examinée par le ministère de l'Intérieur, le ministère de l'Ecologie et le Conseil d'Etat.

Cette reconnaissance d'utilité publique, outre son aspect honorifique, va nous permettre de collecter de nouvelles ressources et d'accentuer notre action. Grâce aux facilités fiscales en matière de dons et legs, nous pourrions contribuer à la sauvegarde de notre patrimoine culturel à caractère cynégétique.

Bref historique

Créée en 1950, l'ANCGG a défini dès l'origine ses buts et ses principes dans la Charte des Chasseurs de Grand Gibier.

Dès sa création, l'association a agi en faveur d'une gestion durable de la faune sauvage. Cela s'est traduit dès les années 60 par la promulgation des lois sur le plan de chasse.

Aujourd'hui, l'association fait partie de groupes de réflexion sur la gestion de la faune sauvage sous l'égide du ministère de l'Ecologie et a été associée à l'élaboration du Plan national de Maîtrise du Sanglier.

Comptant quelques centaines de membres jusqu'à la fin des années 70, elle a pris un nouvel essor en 1980 en mettant en place des délégués départementaux et en favorisant la création d'associations départementales de chasseurs de grand gibier.

Elle compte aujourd'hui 80 associations

Par ses principes de gestion définis dans sa charte, l'ANCGG a largement contribué au développement du grand gibier



départementales ou interdépartementales affiliées et plus de 8.000 adhérents.

L'ANCGG a été à l'initiative de nombreuses évolutions de la législation favorisant la gestion d'un meilleur équilibre naturel, le respect de l'animal sauvage et l'amélioration de la compétence des chasseurs.

Les points les plus marquants de son engagement ont porté sur l'instauration des plans de chasse, la réglementation sur les armes à la chasse et la sécurité. Ces dernières années, l'ANCGG a été régulièrement consultée, notamment lors des différentes lois chasse de 2000, 2003 et 2005 et a participé aux groupes de travail relatifs aux décrets d'application et arrêtés ministériels concernant le grand gibier.

Brevet Grand Gibier

Afin d'améliorer la compétence des chasseurs, l'ANCGG a créé en 1991

une épreuve théorique et pratique nommée le « Brevet Grand Gibier ».

Ce brevet est tourné essentiellement vers la connaissance des espèces, de leur gestion et de l'environnement (forêt, flore, faune, sylviculture).

Ce brevet est devenu rapidement une véritable référence en la matière. Il a été repris en Belgique par la Fédération des chasseurs de grand gibier de Belgique. Il a également été intégré dans le programme de formation de différents lycées techniques agricoles.

L'ANCGG compte aujourd'hui environ 18.000 brevetés en France.

La formation dispensée à chaque candidat pour la préparation de ce brevet représente environ 50 heures de cours. Chaque année, l'ANCGG organise cette formation dans 70 départements, ce qui mobilise plus de 500 formateurs bénévoles et un millier de candidats.

Contact ADCGG34 : Joël Roux tél 06 68 54 79 96.

Communication

L'ANCGG effectue un travail très important de publication et de diffusion des connaissances.

Elle produit notamment des ouvrages de référence (ouvrage « Grand Gibier »), des manuels pédagogiques, des brochures techniques, des CD ROM ou DVD.

L'ANCGG édite la revue trimestrielle « Grande Faune ». Cette revue couvre naturellement la gestion cynégétique et la connaissance des espèces ou des milieux. Elle consacre une part significative de ses pages à la culture et à l'art.

La presse en parle

Le Midi Libre s'est fait l'écho des 100 ans de la société communale de chasse de Buzignargues.

A cette occasion, les parents du président Gérard Souche ont été honorés par le président Jean-Pierre Gaillard. Georges Souche a reçu la médaille d'argent des fédérations et son épouse la médaille de bronze.



12 Du Lez à la Gardiole

Buzignargues Le mariage de la chasse et de l'écologie

Les 100 ans de la société locale ont mis en lumière ses bénévoles.

Malgré ses 100 ans d'existence, la société de chasse de Buzignargues conserve un dynamisme et s'engage résolument vers la conservation du patrimoine dans toutes ses composantes. C'est bien ce qu'a démontré l'exposition organisée à cette occasion le 28 avril dernier, par Gérard Souche, son actuel président, chasseur aspi-

rant de bénévoles. Cet anniversaire constitue une occasion rêvée s'il en est pour jeter, après les discours d'ouverture, un petit coup d'œil regard en arrière. C'est ainsi qu'apparaît, Georges Souche, père du président, tour à tour président ou trésorier, investi dès l'âge de 20 ans dans l'association locale, et ce sans discontinuer, réussissant à entraîner son épouse dans sa passion.

L'argent et le bronze

Il était donc logique qu'ils reçoivent tous deux, respectivement les médailles d'argent et de bronze, des mains de Pierre Gaillard, président de la Fédération de l'Hérault pour ses services aux activités au service des



■ Un couple fidèle récompensé.

chasseurs du village, dont soixante ans de chasse continue en soixante ans de vie commune. C'est sous les applaudissements nourris de Jean-Pierre Grand, député de la circonscription, des maires et présidents des sociétés de chasse des villages voisins que ces récompenses leur ont été attribuées, avant l'apéritif d'inauguration.

Pour ce qui est de l'exposition elle-même, la salle polyvalente était bien petite pour contenir les panoplies d'exposi-

tion. Sans doute les animaux naturalisés étaient-ils présentés dans leur environnement reconstitué ou sur de magnifiques tableaux de peintres amateurs ou professionnels. Mais le regroupement de panoplies dédiées à la flore locale, aux vieux documents (plans cadastraux, licenciers, documents de création, vieilles photos du village ou de ses capitelles), les vieux outils, les vieilles armes, voire fusilles et silex témoignaient du souci de la société de chasse de préserver et de transmettre aux générations futures un patrimoine parfaitement conservé. Les nombreux visiteurs venus se documenter et/ou admirer telle ou telle pièce présentée, étaient tous unanimes dans leurs commentaires pour saluer le succès de cette manifestation. Certains venaient le samedi y sont même restés en famille le dimanche !

C'est dans ce souci de pérennisation que la société de chasse a décidé de faire don des posters présentés à cette occasion, qui à la commune, qui aux écoles ou autres organismes soucieux de préserver et de faire connaître l'environnement.

Comptoir N° 16 28 74 01.



Parka 300 kamo Roseau
ou Camologic



Pantalon Sibir 300
kamo Roseau ou Camologic

DECATHLON
Only 5€ Min

Pour l'achat d'une panoplie
(pantalon sibir 300 + veste)
kamo roseau ou camologic

le pantalon à
(soit 27.95€ ald 54.95€)

-50%

119.95€

DECATHLON

54.95€

DECATHLON

**EN OCTOBRE
SEULEMENT**

Chiens d'arrêt : la peur du coup de fusil

Il s'agit d'une véritable pathologie dont les symptômes ne trompent pas : au moindre coup

de feu, le chien fuit, se cache, tremble et ne chasse plus. Peut-il en guérir ?



Tout dépend comment l'animal est atteint. Il peut uriner, déféquer et aller jusqu'à en vomir. Au point d'avoir des réactions émotionnelles rien qu'à la vue d'un fusil. Dans ces cas extrêmes, vous devrez faire preuve d'une grande patience et de beaucoup de psychologie.

Eduquer les chiots

Pour éviter ce genre de phobie, il est recommandé de familiariser les chiots avec les détonations. L'idéal est de sortir, lors d'une partie de chasse, le chiot accompagné de sa mère, ce qui est loin d'être réalisable dans la majorité des cas. Il faut éviter au départ d'exposer le chien aux pétarades d'un groupe de chasseurs et surtout éviter de le conduire sur un stand de tir de ball-trap pour le familiariser plus rapidement avec les coups de feu car, dans ce cas, vous obtiendrez le résultat inverse de celui souhaité.

La bonne thérapie

Mieux vaut tenter de lui faire oublier les détonations en le mettant en présence d'une caille par exemple. On la cache dans la broussaille, on remonte avec le chien à bon vent jusqu'à ce qu'il retrouve le gibier, qu'il le bloque ou qu'il le fasse voler. On le félicite et on le récompense avec une friandise. Le chien devrait se motiver petit à petit et, après quelques séances, on tentera de tirer une amorce à l'aide d'un pistolet lorsqu'il fera voler l'oiseau.

Si tout se passe bien, on pourra passer au tir avec un fusil. Lors des premières détonations, le chien tremblera peut-être encore un peu, mais s'il ne fuit pas et reprend sa quête, on pourra espérer une guérison rapide.

A partir de là, on pourra conduire le chien à la chasse. D'abord en solo avec son maître, puis en compagnie d'autres chiens et d'autres chasseurs.

A l'inverse, si l'on n'entrevoit aucun progrès pouvant espérer la guérison, le destin d'un tel auxiliaire de chasse pourra se transformer en très bon animal de compagnie.

D'où vient un tel comportement ?

Longtemps, les éleveurs ont considéré ce comportement comme une tare héréditaire car, selon eux, certaines lignées semblaient prédisposées à cette réaction. Par sélection, ils ont essayé d'éliminer ce "gène de la peur des coups de feu". D'autres estiment que cette peur serait liée à une plus grande sensibilité de l'ouïe de certaines lignées de chiens. Actuellement, les progrès réalisés dans l'étude du comportement du chien orientent l'origine, soit vers la manifestation d'une pathologie acquise durant le développement comportemental, soit au cours des premières parties de chasse.

OUVERTURE CHASSE/PÊCHE BÉZIER

400 m² dédiés
à vos loisirs :

- Atelier réparation d'arme
- Appâts vivants
- Espace voyage, ...

Ouvert du lundi au samedi
8 h / 12 h - 14 h / 19 h

04.67.21.93.41 ☎ 06.76.81.76.66
chassepechebeziers@hotmail.fr
Z.A.C. Colline de Montimaran
Rue du Noyon (derrière Citroën) 34500 Béziers

Comment faire un chien de pied ?

Autrefois, pour avoir un chien de pied, le chasseur sélectionnait dans sa meute le chien qui lui paraissait le plus créancé dans la voie



recherchée et le plus sage au trait. C'était souvent un vieux chien d'expérience.

Aujourd'hui, la technique qui consiste à poser des voies artificielles à l'aide de semelles traceuses permet de "faire" un chien de pied en éliminant de nombreux risques d'échec.

La piste artificielle va permettre de commencer à éduquer le chien très tôt. À partir de deux ou trois mois, le chiot sera mis en présence de pistes courtes tracées à l'aide des semelles, pistes renforcées au niveau du sentiment par la traînée de peau. Le chien apprendra à reconnaître lorsqu'il croisera la voie et sera amené à suivre sur la traînée.

Parallèlement, on va habitué le chiot au trait. Attention au poids de la longe qui, au début, ne devra pas brider ses déplacements. Petit à petit, le maître va parfaire le comportement du jeune chien au trait. Celui-ci ne devra pas tirer comme un boeuf. Le travail du limier est tout de finesse et l'animal impatient ou trop véhément est inapte à exploiter une voie froide. Il s'agit de former un couple limier-conducteur et la longe permet également au chasseur de communiquer avec son chien. À la moindre retenue ressentie à la longe, le limier doit s'arrêter.

Développer les qualités de nez

Si elles ne sont pas suffisantes, les qualités de nez vont être les premières à travailler. La piste artificielle va permettre de les mettre en valeur et de les développer. Si les premières pistes de chiot seront "chaudes", c'est à dire exploitées dans le quart d'heure ou la demi-heure qui suit, on va pouvoir, le chien grandissant, reculer l'exploitation dans le temps et travailler sur la voie "froide", soit à partir de trois ou quatre heures après la pose.

Il sera inutile de travailler sur des voies excédant cinq à six heures. Car même si certains chiens en sont largement capables, cela ne présente aucun intérêt pour la chasse, l'animal s'étant remis alors beaucoup trop loin.

Il faudra aussi jouer sur la qualité de la piste que l'on pourra tracer soit sous la pluie, soit en faisant varier la nature du sol : pistes sur sols pierreux, en sous-bois couvert de feuilles sèches, en prairie...

Enfin, on prendra soin petit à petit d'augmenter la longueur du tracé ainsi que ses difficultés : angle droit, contre pied... Attention toutefois à ne pas vouloir aller trop vite et à brûler les étapes. Commencez lentement, modestement pour le chien. N'ajoutez de difficulté supplémentaire que lorsque vous êtes sûr que le chien est capable de surmonter la précédente.

Les qualités comportementales

Sagesse, calme et obéissance sont absolument indispensables à tout travail de chien à la longe. Le limier est un spécialiste. Non seulement son nez doit discriminer les odeurs, mais il doit sélectionner la voie froide d'un animal précis et s'y tenir, même s'il croise d'autres voies et surtout d'autres voies chaudes, qu'elles soient du même animal ou d'animaux différents. Cela demande une énorme concentration et le chien fougueux ou turbulent est voué à l'échec.

La piste artificielle, comme elle permet de travailler très tôt avec le chiot, favo-

risera l'éducation à la sagesse dès le plus jeune âge. Il ne sera pas superflu d'apprendre au chien à se déplacer à la hauteur de son maître sans le dépasser, lorsqu'il n'est pas au trait.

L'idéal est aussi d'apprendre au chien à s'asseoir pour être mis au trait. Ainsi, il saura qu'il doit se préparer pour le travail précis qu'on lui demande. Il ne faut surtout pas croire que seuls les chiens d'arrêt sont aptes à reconnaître et à exécuter des ordres simple comme "assis !" ou "arrête !"

Nos courants en sont largement capables et le chien bien aux ordres sera plus facile à éduquer par la suite.

**Lapins purs sauvages
de reprise Espagne**

Bernard Martin

E-mail : bernardmartin30@orange.fr
Tél : 06.22.59.12.47

N°opérateur : 30 2003 01
Certificat de capacité A et B
N°FT2-117-40-115
N°agrément DDAAF 00241



Les réponses à vos questions

Où puis-je consulter les dates d'ouverture et de clôture de la chasse dans le département ?

Les dates sont affichées en mairie pendant toute la période de chasse. Vous pouvez également les consulter sur le site internet de la fédération départementale des chasseurs www.fdc34.com

Le fait de repérer, sans arme, le gibier qui sera chassé le jour même ou le lendemain est-il un acte de chasse ?

NON, le fait de faire le pied ne constitue pas un acte de chasse.

Un traqueur non armé, mais ayant des chiens, doit-il avoir un permis de chasser validé ?

NON. La loi chasse précise que l'acte de recherche du gibier accompli par un auxiliaire ne constitue pas un acte de chasse, mais encore faut-il que l'auxiliaire ne soit pas en mesure de capturer du gibier, avec les chiens par exemple. Si, donc, les auxiliaires, hommes et chiens, ne font que pousser le gibier vers les chasseurs postés, ils n'ont pas besoin d'un permis de chasser.



Les participants à une chasse à courre doivent-ils avoir le permis de chasser ?

OUI. Les veneurs qui portent le fouet et la trompe ou une arme font acte de chasse et doivent avoir un permis de chasser. L'équipage doit être dirigé par un responsable titulaire du permis de chasser. Les suiveurs à cheval, en vélo ou à pied ne font pas acte de chasse et n'ont donc pas à être en possession du permis de chasser.

A-t-on le droit de suite sur un animal blessé à la chasse ?

OUI. Le chasseur qui blesse mortellement un animal peut le récupérer même sur le territoire voisin, car il en est devenu le propriétaire par l'acte de chasse. Toutefois, pour récupérer l'animal, il doit solliciter l'autorisation du propriétaire voisin.

Les règles concernant le transport des armes s'appliquent-elles sur un territoire privé lors du déplacement en véhicule des chasseurs d'une traque à une autre ?

OUI. Ces règles de sécurité s'appliquent quel que soit le lieu et la durée du transport. L'organisateur de chasse peut être rendu responsable civilement et pénalement en cas d'accident.

Pouvez-vous me définir ce qu'est un poste fixe ?

Un poste fixe est un poste matérialisé, construit de la main de l'homme, même sommairement, qui permet de fixer le chasseur à un point donné pendant l'action de chasse. Un arbre au milieu de la plaine, un poteau téléphonique à la croisée de deux chemins ne sont pas des postes fixes.

Les agents de l'ONCFS peuvent-ils intervenir sur les voies publiques ?

OUI. Ils peuvent intervenir sur les voies publiques pour y relever les infractions à la police de la chasse.

Je chasse la palombe et je voudrais savoir si je peux faire usage d'appaux et d'appelants pour cette chasse ?

OUI. L'emploi des appaux et des appelants artificiels est autorisé sur le territoire métropolitain pour la chasse des oiseaux de passage. Pour le pigeon ramier l'emploi du tourniquet est interdit. Pour la chasse des colombidés, l'emploi d'appelants vivants non aveuglés et non mutilés, des espèces de pigeon domestique et de pigeon ramier, est autorisé dans 69 départements dont le nôtre.



Les agents de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage peuvent-ils fouiller un chasseur ?

OUI. Ces agents sont compétents pour fouiller les sacs et poches pouvant contenir du gibier, des munitions interdites ou des engins prohibés, y compris les poches des vêtements portés par les chasseurs ou les braconniers.

Les agents de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage peuvent-ils fouiller le coffre d'un véhicule ?

OUI. S'il s'agit de constater un flagrant délit de braconnage, les agents de l'ONCFS peuvent faire ouvrir le véhicule, y compris le coffre, et saisir la venaison et les engins qui s'y trouvent.

Pour le reste, dans le cadre d'un contrôle avec des Officiers de police judiciaire, ceux-ci peuvent demander aux agents de contrôler le contenu d'un coffre qu'ils ont fait ouvrir.

Les agents de police municipale sont-ils habilités à relever les infractions à la police de la chasse ?

NON. Les agents de la police municipale, au contraire des gardes champêtres, ne sont pas compétents pour relever les infractions à la police de la chasse.

Un garde-chasse particulier a-t-il le droit de faire ouvrir et de fouiller un coffre de voiture ?

Les gardes-chasse particuliers ne peuvent faire ouvrir que les coffres des véhicules des adhérents de l'association à condition que les statuts de l'association le permettent.

Source : office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

LE GIBIER DE CHASSE

RETROUVEZ LES SAVEURS DE LA NATURE

6 bonnes raisons de déguster du gibier de chasse :

- **Diversité des espèces** : Faisan, sanglier, cerf, biche, perdrix, lièvre, canard, ... vous avez le choix !
- **Multiplcité des occasions** : à n'importe quel moment de l'année ... vous pouvez vous faire plaisir !
- **Variété des morceaux** : pièces entières, découpes : magret, blancs, cuisses, filet, gigole, rôti, sauté ... vous avez toujours la solution !
- **Originalité des recettes** : cocotte de chevreuil aux herbes, rôti de biche forestier, curry de sanglier, colvert aux pommes, perdreau farci aux noix, ... vous pouvez rêver !
- **Qualités nutritionnelles** : faible teneur en matières grasses, richesses en protéines et minéraux, ... vous restez en forme !
- **Traçabilité**, grâce au logo « Gibier de Chasse Chasseurs de France » apposé sur les gibiers chassés en France ... vous avez la garantie de l'origine !



Pour plus d'informations :
www.chasseurdefrance.com



PERDREAUX FARCIS AUX NOIX

Ingrédients (4 personnes)

-4 petits perdreaux (ou 2 gros)	-2 verres à liqueur de cognac
-50 g de beurre	-1 bouquet garni
-4 bardes de lard	-1 carotte
-250 g de noix décortiquées	-1 oignon
-100 g de raisins secs (Smyrne)	-4 tranches de pain de mie
-1 verre d'huile	-Sel, poivre

Préparation

- * Quelques heures avant de préparer le plat, faire macérer le raisin dans le cognac et les noix décortiquées dans un peu d'huile (celles-ci s'éplucheront plus facilement).
- * Eplucher les noix.
- * Ecraser grossièrement les noix épluchées avec un pilon ou un rouleau à pâtisserie. Les faire revenir un instant sur feu doux avec un peu de beurre.
- * Hacher menu les foies et cœurs des perdreaux. Y ajouter les raisins égouttés et mélanger le tout aux noix hors du feu (réserver le cognac dans lequel ont macéré les raisins). Saler et poivrer.
- * Farcir l'intérieur des perdreaux avec cette préparation. Ficeler chaque perdreau dans une barde de lard.
- * Saler, poivrer les perdreaux et les faire bien dorer dans un auto-cuiseur contenant le corps gras chauffé. Ajouter 1 carotte coupée en rondelles, 1 oignon coupé en quatre, 1 bouquet garni.
- * Fermer l'auto-cuiseur et laisser cuire à feu doux 8 minutes à partir du chuchotement de la soupape.
- * Préparer les canapés de pain de mie sur un plat long. Disposer dessus les perdreaux débarrassés de leur barde de lard.
- * Dégraisser la sauce restée dans l'auto-cuiseur. Y ajouter le cognac où ont macéré les raisins. Arroser les perdreaux de cette sauce.
- * Servir aussitôt.

La Région et les chasseurs, au cœur de la **biodiversité**



- La Région favorise la biodiversité, tout en luttant contre les friches, soit près de 23 000 ha sur l'ensemble du territoire.
- La Région aide à l'aménagement des écoles de chasse départementales, afin de développer la pédagogie et la prévention auprès des chasseurs, pour une utilisation partagée de l'espace rural.

laRegion.fr

